



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

RAPPORT SUR LE

COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2023

(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Conseil municipal du 6 juin 2024

Sommaire

SYNTHÈSE.....	4
I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRÉSENTATION DGFIP).....	10
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	11
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS RÉELS).....	11
A. LES IMPÔTS LOCAUX.....	12
B. LES FLUX DE RECETTES LIÉS À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (MGP).....	14
C. LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES.....	14
D. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.....	15
E. LES PRODUITS DES SERVICES ET DE GESTION COURANTE.....	18
F. ÉTUDES ET TRAVAUX EN RÉGIE.....	19
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS RÉELS).....	21
A. LES CHARGES DE PERSONNEL NETTES.....	21
B. LES CHARGES COURANTES.....	22
C. LES SUBVENTIONS ET CONTINGENTS.....	23
D. CHARGES FINANCIÈRES.....	26
E. SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES.....	26
B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	27
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LES EMPRUNTS NOUVEAUX).....	27
A. FCTVA.....	27
B. TAXE D'AMÉNAGEMENT.....	27
C. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....	27
D. LES CESSIONS.....	28
E. AUTRES RECETTES.....	28
F. LES EMPRUNTS NOUVEAUX.....	28
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LE REMBOURSEMENT DE DETTE).....	29
G. SITUATION CUMULÉE DES AP ET DES CP EN 2023.....	29
A.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES.....	29
A.2 LES CRÉDITS DE PAIEMENT.....	30
H. RÉSULTAT D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE 2023.....	30
C- LES OPÉRATIONS D'ORDRE.....	34
A. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	35
B. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	36
C. LES OPÉRATIONS D'ORDRE AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	37
D- RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	38
E- LA DETTE.....	39
A. LES CHARGES FINANCIÈRES.....	39
B. LES OPÉRATIONS EN CAPITAL.....	40
I. L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	40
II - LES BUDGETS ANNEXES.....	41
A- PISCINE PATINOIRE.....	41
B- LOCATIONS IMMOBILIÈRES.....	42
C- PUBLICATIONS.....	43
III - LES ANNEXES.....	44
ANNEXE N°1- – LES AP-CP CONSOLIDÉS EN 2023.....	45
ANNEXE N°2 - ÉTAT DES AP-CP.....	46
ANNEXE N°3 – LES ÉCRITURES COMPTABLES CROISÉES VILLE/GPSO ET MGP.....	49
ANNEXE N°4 – CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE (HORS TRAVAUX EN RÉGIE ET CESSIONS).....	50
ANNEXE N°5 – SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL.....	51

L'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Parallèlement, à la démarche de fiabilisation des comptes engagée depuis 2014, la Ville a été candidate en 2019 pour participer à l'expérimentation du compte financier unique (CFU), ainsi qu'à l'attestation de fiabilité des comptes (article 242 de la loi de finances 2019). Ces expérimentations ont entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2021 et la présentation du premier CFU pour les comptes de l'exercice 2022. En partenariat avec la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, une nouvelle convention de services comptables et financiers (CSCF) a été adoptée en 2021 pour la période 2021 – 2024. Un règlement budgétaire et financier (RBF) a été approuvé par le Conseil municipal du 30 septembre 2021, fixant les grands principes budgétaires et financiers de la M57, notamment les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion des AP/CP et les règles régissant l'amortissement des actifs, ainsi que l'autorisation des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Pour la seconde année, les résultats financiers 2023 sont présentés à travers le compte financier unique (CFU), destiné à devenir la future norme des collectivités en 2026. Il se présente sous la forme d'un document unique, commun à l'ordonnateur et au comptable public qui « se substitue, durant la phase de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Dans ce document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales avec le bilan et les états annexés. Le compte financier unique concerne le budget principal et les budgets annexes (Publications, Locations immobilières et Piscine Patinoire).

Le compte financier unique (CFU) a plusieurs objectifs :

- Il présente une information financière plus facile à lire, simplifiée et rationalisée (suppression des doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion) ;
- Il favorise la qualité des comptes (par des contrôles automatisés de cohérence) ;
- Il simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;
- Il est entièrement dématérialisé, ce qui facilite le travail des services.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023 ainsi que l'exécution de son budget annuel. Il se présente comme un document faisant le relevé exhaustif des opérations comptables au cours de l'exercice. Il fournit à l'assemblée délibérante via le rapport de présentation et la maquette comptable des informations permettant :

- De renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- D'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 30 mars 2023 et des décisions modificatives intervenues le 5 octobre 2023 et le 7 décembre 2023.

Le compte financier unique 2023 respecte les principes de transparence, de régularité et de prudence

- **Transparence** parce que les grands équilibres financiers de la commune sont présentés sur la période allant de 2008 à 2023. La ventilation des recettes et dépenses est présentée avec un historique de quatre ans, soit de 2020 à 2023. Les réalisations 2023 sont comparées au budget primitif, au budget global qui intègre les décisions modificatives et au compte financier unique 2022.
- **Régularité et prudence** parce que le compte financier 2023 est élaboré en reprenant les mêmes méthodes et règles comptables que celles adoptées pour les exercices précédents. Ces règles concernent notamment, l'amortissement des biens acquis, des subventions d'équipement, la constatation selon le régime dit « budgétaire » de provisions pour créances douteuses et risques contentieux ; le rattachement des charges et des produits au titre de l'exercice. L'intégralité des opérations concernées est retracée dans le présent rapport.

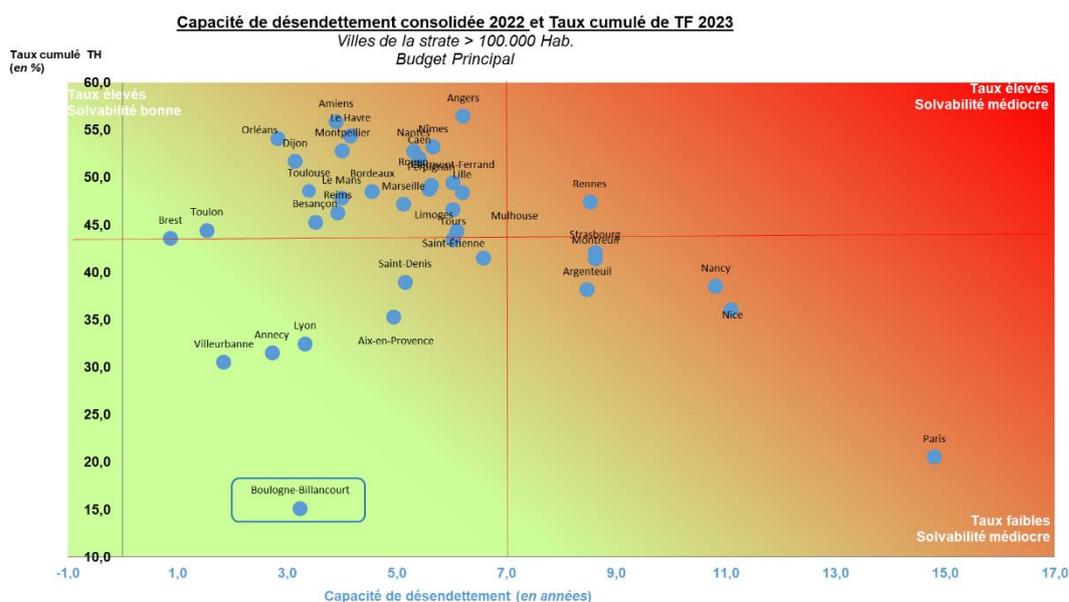
La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

SYNTHÈSE

Les résultats de l'exercice budgétaire 2023, présentés dans le compte financier unique (CFU), attestent d'une gestion rigoureuse des finances municipales, malgré des dépenses croissantes sous l'effet de l'inflation depuis deux exercices (notamment sur les postes énergie et charges de personnel du fait des revalorisations du point d'indice de la fonction publique) et un moins dynamisme des recettes (baisse des recettes immobilières (DMTO, chantiers) avec la crise du secteur immobilier, baisse des dotations de l'Etat et hausse des fonds de péréquation).

Sans changement de la stratégie financière depuis 2008, à savoir contenir les dépenses de fonctionnement dans un contexte de tensions inflationnistes sans réduire la qualité des services et conserver un budget d'investissement volontariste sans augmentation des impôts et en maîtrisant l'encours de dette ; le résultat d'exécution consolidée de l'exercice 2023 chute à 20,8 M€.

Pour la 14^e année consécutive, les taux communaux de fiscalité n'ont pas augmenté. **La Ville affiche les taux de fiscalité les plus bas des grandes villes.** Le taux de taxe foncière est de 15,09% quand la moyenne des 50 grandes villes s'élève à 52,02%. Sans augmentation des taux des impôts fonciers entre 2009 et 2023, la Ville a réussi à absorber les 236,2 M€ de prélèvements de péréquation et de baisse des dotations de l'Etat.

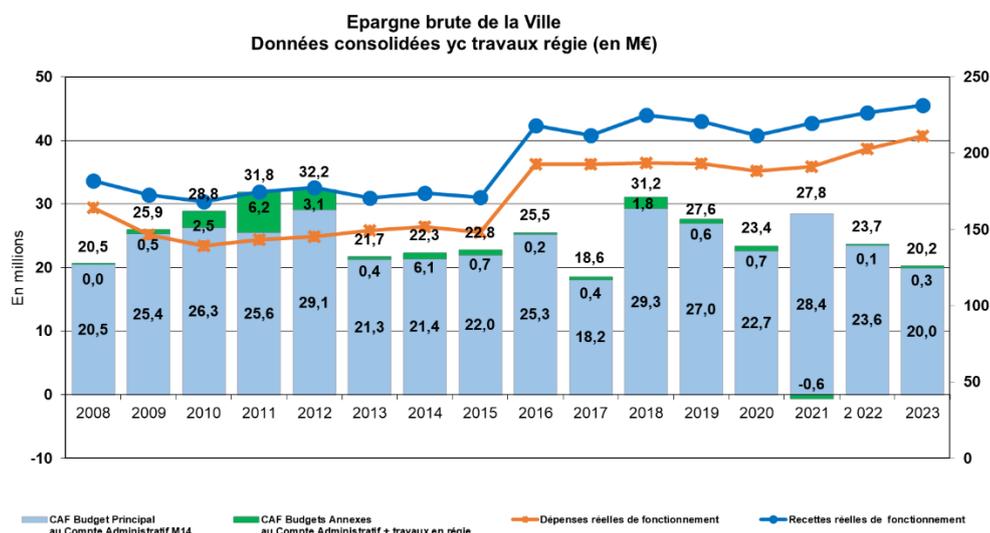


Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 230,7 M€ et sont en progression de 2,1% par rapport à 2022. Les recettes fiscales croissent de 3,1% sans augmentation des taux mais sont atténuées par l'augmentation de la péréquation. Les DMTO baissent de -16%, conséquence de la crise immobilière. Les activités municipales (centres de loisirs, musées, classe découvertes, activités seniors, etc.) sont dynamiques.

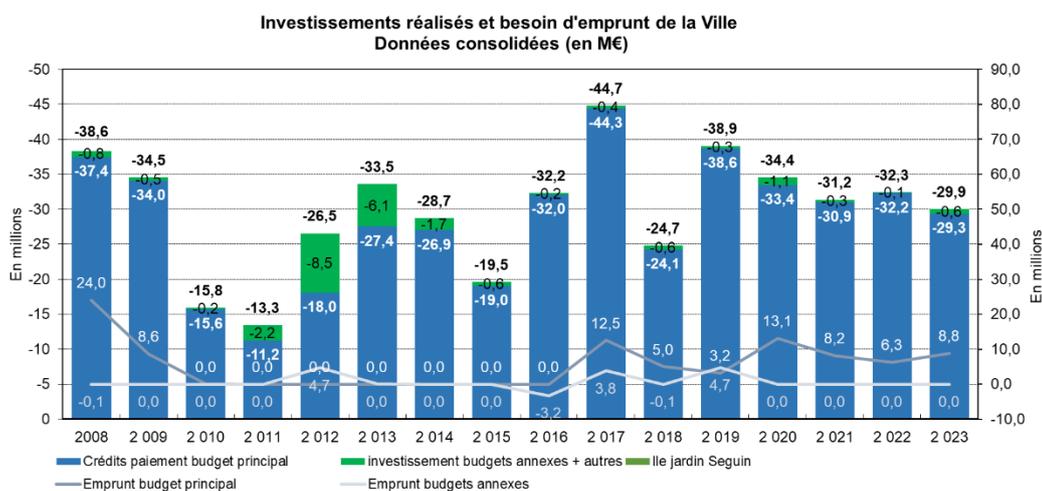
Les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, fortement été impactées par l'inflation et augmentent plus vite que les recettes. Elles s'élèvent à 210,7 M€. Leur progression de 4,1% par rapport à 2022 est inférieure à l'inflation annuelle de 4,9 % (soit un indice d'inflation communale autour de 5,7%). Les charges de personnel progressent de 3,6% principalement du fait de la revalorisation du point d'indice et de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Les charges à caractère général enregistrent une progression

de 8,8% à cause de l'inflation qui impacte les coûts de l'énergie (+17% p/r à 2022), les matières premières comme l'alimentation (+20% p/r à 2022) ou le papier.

Ainsi, l'épargne brute consolidée s'élève à 20,2 M€. En retrait de 3,4 M€, elle affiche une baisse de 14% par rapport à 2022, après une baisse de 15% l'an dernier.

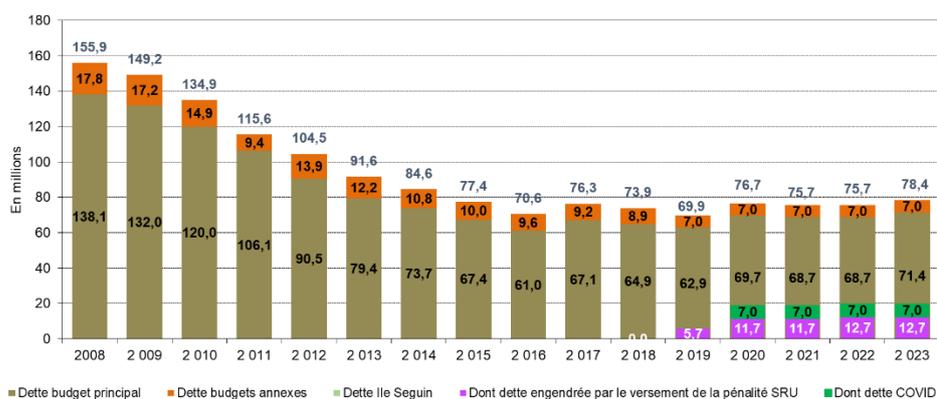


En 2023, la Ville a réalisé un effort d'équipement consolidé de 29,9 M€ dont 29,3 M€ au titre du budget principal, dans la moyenne des exercices précédents depuis 2008.

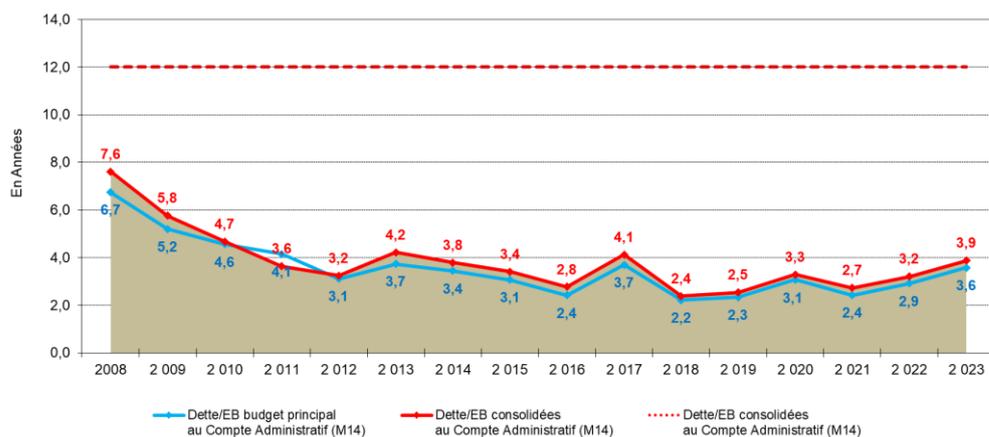


La dette consolidée est passée de 155,9 M€ en 2008 à 78,4 M€ fin 2023, en augmentation de 2,7 M€ par rapport à 2022. La dette par habitant du seul budget principal est de 584 € contre 1096 € pour la moyenne de la strate. Sur la même période, la dette du budget principal est passée de 138,1 M€ à 71,4 M€ ; elle a quasiment diminué de moitié. Les charges financières ont augmenté de 29% dans le contexte de remontée des taux d'intérêt en 2023. Elles s'élèvent à 2,3 M€ en 2023 contre 8,5 M€ en 2008 du fait de la baisse de l'encours. Fin 2023, la capacité de désendettement consolidé augmente légèrement et passe de 3,2 années à 3,9 années (3,6 ans pour le budget principal).

Evolution de l'encours de dette de la Ville
Dettes consolidées (en M€)



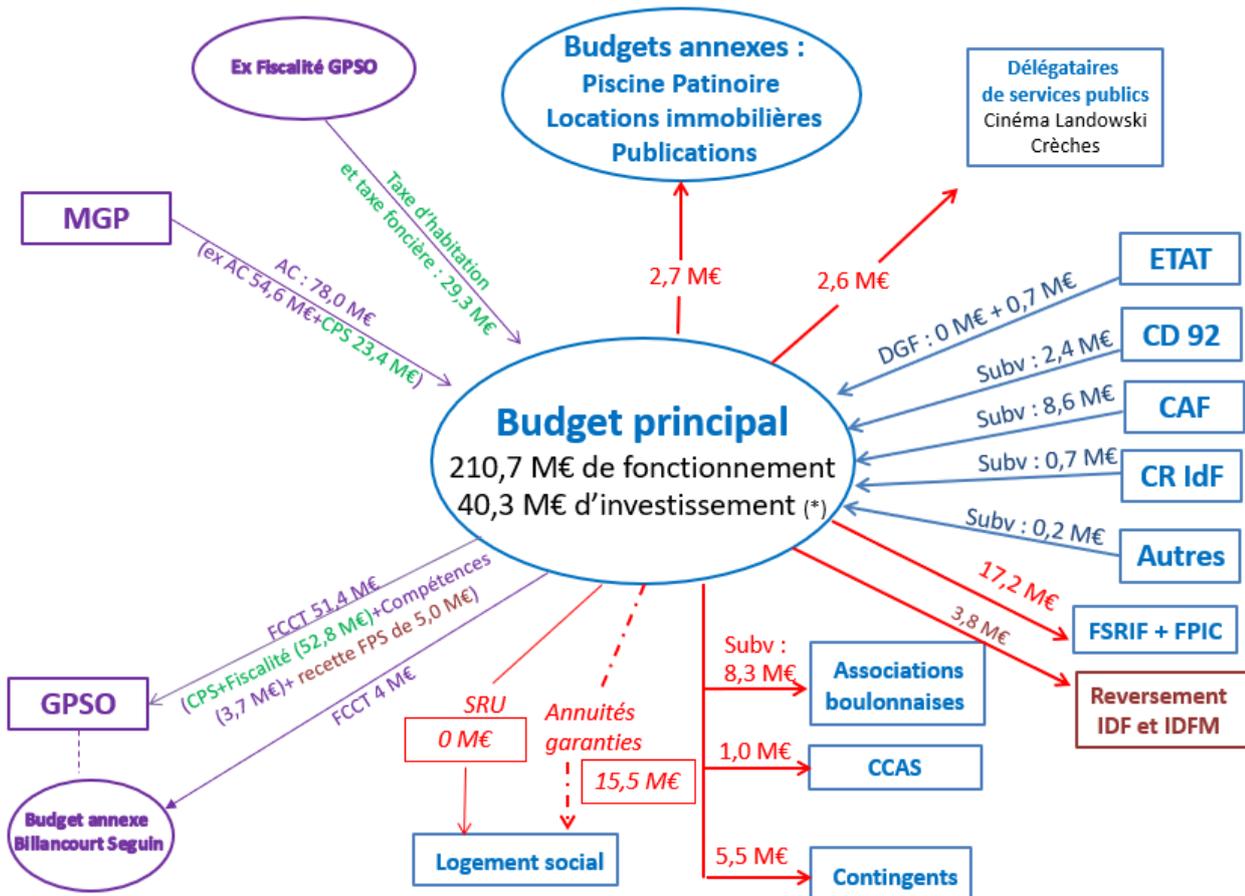
Evolution de la capacité de désendettement de la Ville
Données consolidées yc trx régie (en années)



L'exécution du budget principal de l'exercice 2023 dégage un excédent 20,1 M€.

Après intégration des résultats des budgets annexes (657 K€), le résultat net consolidé est de 20,8 M€.

En milliers €	2020	2021	2022	2023
Résultat net Budget principal (1)	22 280	22 483	20 467	20 118
Budgets annexes				
Publications	184	18	57	22
Locations immobilières	260	338	399	304
Piscine Patinoire	832	94	176	331
Ex Budgets annexes	-	-		
Total Budgets annexes (2)	1 276	450	632	657
DISPONIBLE BUDGETAIRE TOTAL (1+2)	23 556	22 933	21 099	20 775



Compte Financier Unique 2023 (Présentation M57)

DEPENSES		RECETTES		
F O N C T I O N N E M E N T	Réelles 232,8 M€	Charges de Personnel : 95,5 M€	Impôts locaux : 108,1 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)	
		Fonctionnement courant : 39,5 M€	Droits de mutation : 17,4 M€ Dotations et autres taxes: 17,5 M€	
		Subventions et participations : 19,1 M€	Attribution de compensation (MGP) : 78,0 M€	
		Flux FCCT : 51,4 M€	Cessions : 3,0 M€	
		Budgets annexes : 2,4 M€	Produit des Services : 28,4 M€	
		Frais financiers : 2,3 M€ FSRIF+FPIC+reversement FPS et autres reversements : 21,6 M€	Autres : 1 M€	
		Autres : 1 M€	Travaux en régie : 2,3 M€	
	Ordre 25,2 M€	Amortissements : 16,9 M€ Écritures d'ordre cessions : 8 M€ Provisions et reprise d'amortissement : 0,3 M€	Provisions et reprise d'amortissement : 1,8 M€ Écritures d'ordre cessions : 5 M€	Ordre 9,1 M€
		258,0	262,6	
			Résultat N-1 reporté en fonctionnement = 20,5 M€	
		20,5		
I N V E S T I S S E M E N T	Ordre 10,5 M€	Travaux en régie : 2,3 M€ Provisions et reprise d'amortissement : 1,8 M€ Écritures d'ordre équilibrées en investissement (dont transferts) : 1,4 M€ Écritures d'ordre cessions : 5 M€	Amortissements : 16,9 M€ Écritures d'ordre équilibrées en investissement (dont transferts) : 1,4 M€ Provisions et reprise d'amortissement : 0,3 M€ Écritures d'ordre cessions : 8 M€	Ordre 26,6 M€
		Remboursement dette : 6,1 M€ Avance trésorerie : 2,2 M€	Recettes définitives : 6,1 M€	
	Réelles 38,0 M€	Dépenses d'équipement : 29,3 M€ Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 0,4 M€	Emprunt : 8,8 M€ Avance trésorerie : 2,2 M€	Réelles 17,1 M€
		48,5	43,7	
		Déficit N-1 = 9,2 M€	Affectation en réserve = 9,2 M€	
		9,2	9,2	
		315,7	336,0	
		Résultat brut : 20,3 M€		
		Résultat N après apurement du compte 1069 : 20,1 M€		
	R E S U L T A T S			

Compte Financier Unique 2023 (Présentation DGFIP)

	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES	
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel nettes : 95,0 M€	Impôts locaux : 108,1 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)	}
	Fonctionnement courant : 39,5 M€	Dotations : 12,7 M€	
	Subventions et participations : 19,1 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€	
	Flux FCCT : 51,4 M€	Autres impôts : 0,5 M€	
	Budgets annexes : 2,4 M€	Dont droits de mutation : 17,4 M€, FPIC et FSRIF : -17,2 M€, Rvst FPS : -3,7 M€	
	Frais financiers : 2,3 M€	Produit des Services : 28,4 M€	
	Autres : 1 M€	Autres : 0,6 M€	
Autofinancement = 20,0 M€	Travaux en régie : 2,3 M€		
210,7	230,7		
	Résultat N-1 reporté en fonctionnement = 20,5 M€		
	20,5		
I N V E S T I S S E M E N T	Travaux en régie : 2,3 M€	Autofinancement = 20,0 M€	}
	Dépenses d'équipement : 29,3 M€	Cessions : 3,0 M€	
	Remboursement dette : 8,3 M€	Subventions perçues et TAM : 2,6 M€	
	Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 0,4 M€	Autres recettes : 3,5 M€	
	Emprunt : 11 M€		
40,3	20,1	20,1 M€	
Déficit N-1 = 9,2 M€	Affectation en réserve = 9,2 M€		
9,2	9,2		
260,2	280,5		
Résultat brut : 20,3 M€			
Résultat N après apurement du compte 1069 : 20,1 M€			
R E S U L T A T S			

I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRÉSENTATION DGFIP)

	<i>en milliers €</i>	BP 2023	DM 2023 yc reports	TOTAL BUDGET 2023	CFU 2023
FONCTIONNEMENT hors écritures d'ordre	Produits de fonctionnement réels (hors cessions, avec Tvx en régie)	228 137	966	229 050	230 725
	Charges de fonctionnement réelles	210 024	3 234	213 054	210 732
	Autofinancement (yc résultat N-1)	18 112	- 2 268	15 996	19 993
INVESTISSEMENT - hors écritures d'ordre	Dépenses réelles d'investissement hors dette (*)	41 857	256	42 113	29 667
	<i>dont CP</i>	<i>40 430</i>	<i>256</i>	<i>40 686</i>	<i>29 293</i>
	Amortissement de la dette (comptes 16 dont revolving)	13 030	-2 055	10 975	8 344
	Travaux en régie	3 000	0	3 000	2 251
	TOTAL DEPENSES	57 887	-1 800	56 087	40 262
	Recettes réelles d'investissement hors dette et subventions (*)	6 654	202	6 856	6 992
	Subventions d'investissement	3 602	54	3 656	2 102
	Recettes d'emprunt (dont revolving)	9 050	0	9 050	11 000
	TOTAL RECETTES	19 306	256	19 562	20 094
	Besoin de financement	38 581	-2 055	36 526	-20 168
	Affectation en réserves (recettes)	9 188	0	9 188	9 188
	Déficit /excédent d'investissement reporté	-9 188	0	-9 188	-9 188
	Résultat reporté de fonctionnement	20 467	0	20 467	20 467

(*) hors mouvements équilibrés en dépenses et en recettes

Résultat cumulé brut	20 291
Apurement compte 1069	-173
Résultat disponible	20 118

Deux décisions modificatives (DM) sont intervenues au cours de l'exercice 2023, le 5 octobre et le 7 décembre, pour :

- Ajuster les prévisions initiales du budget primitif conformément aux diverses notifications (recettes fiscales, FPIC, FSRIF, FCCT) ;
- Prendre en compte les impacts d'augmentation des prix dans un contexte de très forte inflation et d'augmentation des taux d'intérêt ;
- Augmenter les charges de personnel pour tenir compte des mesures gouvernementales telles que la mesure de revalorisation de 1,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 ou le versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat ;
- Intégrer les dépenses et les recettes supplémentaires.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits au titre de 2023 et des exercices antérieurs, présentée ci-après, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours de ceux-ci : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

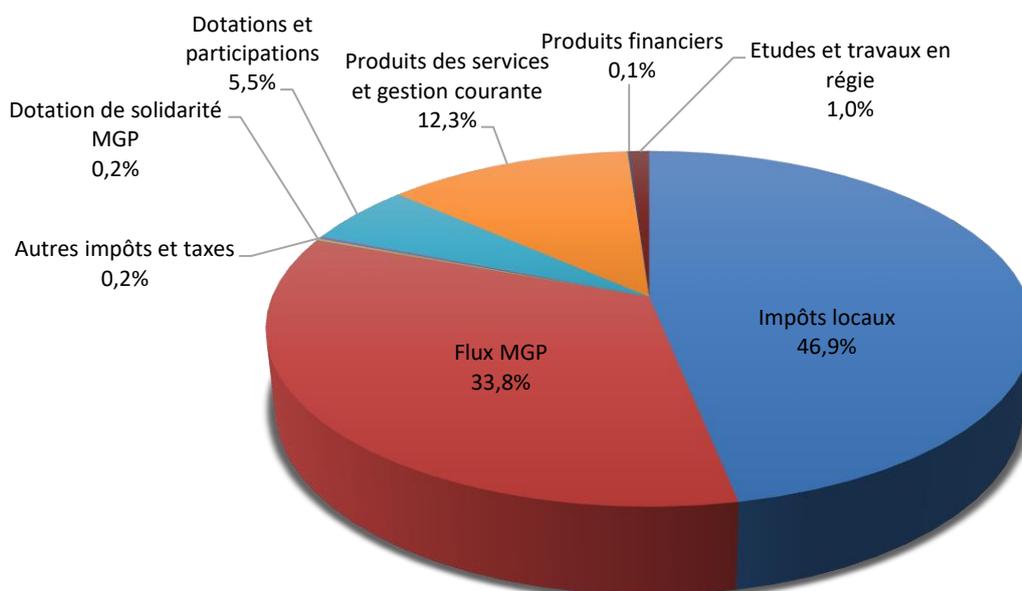
1. Les recettes de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF – M57) sont arrêtées à 253 538 K€ au 31 décembre 2023. Cependant, les RRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M57 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des recettes disponibles pour la Ville.

Tels que calculés par la **DGFIP**, les **produits de fonctionnement** (RRF M57 - retraités du FPIC, du FSRIF, du prélèvement SRU, des atténuations de charges et des travaux en régie) ont **augmenté de 2,1%, soit + 4 798 K€** entre 2022 et 2023, passant de **225 926 K€ à 230 725 K€**. Ceci s'explique essentiellement par des recettes fiscales dynamiques qui progressent de 3,1%, sans augmentation de taux. En retraitant le produit exceptionnel de THRS (3,5 M€) en 2022 non reconduit en 2023, la progression des recettes fiscales est de 6,9%. Les dotations progressent de 5,8% et les produits des services et gestion de 11,7% en lien avec le dynamisme des activités municipales. Ces recettes complémentaires sont atténuées par l'augmentation de la péréquation et la baisse des DMTO (-16%) en lien avec la crise immobilière. **Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 100,7%**.

Sur ces 230 725 K€ de recettes, 52 758 K€ représentent des recettes reversées intégralement. Il s'agit de flux induits par la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 : compensation part salaire (CPS) et impôts ménages. Ces recettes augmentent artificiellement les produits et elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le **panier de recettes à la disposition de l'équipe municipale** n'est donc que de **177 967 K€** contre 174 671 K€ en 2022, soit une augmentation de 1,2%.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT REELS 2023



La synthèse de l'évolution des produits de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-après.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Impôts locaux - a	94 657	98031	104 855	107 064	107 064	108 146	3,1%	101,0%
Flux MGP - b	78 034	78034	78 034	78 034	78 034	78 034	0,0%	100,0%
Dotation de solidarité MGP	-	-	-	-	347	347	ns	100,0%
Autres impôts et taxes - c	-3 978	2608	3 410	-784	-569	538	-84,2%	-94,6%
Dotations et participations - d	17 689	12731	12 045	12 439	12 439	12 747	5,8%	102,5%
Produits des services, gestion courante et autres - e	21 864	25298	25 431	28 383	28 735	28 407	11,7%	98,9%
Produits financiers	-	-	-	-	-	254	ns	ns
Etudes et travaux en régie - f	2 830	2 178	2 152	3 000	3 000	2 251	4,6%	75,0%
Total produits de fonctionnement réels (hors cessions)	211 096	218 880	225 926	228 137	229 050	230 725	2,1%	100,7%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

NB : les produits de cessions d'actifs sont inscrits en section d'investissement lors du vote du budget ; leur réalisation, constatée au compte financier unique, s'impute en section de fonctionnement.

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 4,8 M€ en 2023 par rapport à 2022. Les principales variations sont les suivantes :

- L'augmentation des recettes fiscales (+ 3,3 M€) uniquement sous l'effet de la revalorisation des bases (7,1% pour les ménages et 1% pour les professionnels) et de la croissance physique des bases. Les recettes de taxe foncière progressent de 5,7%, soit + 5,2 M€. La baisse du produit de THRS cache en réalité une hausse de 1,6 M€ après retraitement du produit exceptionnel de 3,5 M€ perçu en 2022 ;
- Une stabilité des flux MGP et une attribution exceptionnelle de dotation de solidarité de 0,3 M€ ;
- Une forte baisse des recettes des autres impôts et taxes (- 2,9 M€) en raison de la baisse des droits de mutation (-3,3 M€) en lien avec le marché immobilier qui s'ajoute à l'augmentation des prélèvements FSRIF (-1,4 M€) partiellement compensés par le non versement de pénalités SRU contrairement à 2022 (+0,9 M€), l'augmentation des recettes de la taxe de séjour (+0,7 M€) et des autres taxes (+0,1 M€) ;
- L'augmentation des dotations et participations de +0,7 M€ (5,8%), en raison de la progression des subventions de la Caisse d'allocations familiales ;
- Une progression des produits de services et gestion de +3 M€ (11,7%) liée au fort dynamisme des activités des services de la Ville.

a. Les impôts locaux

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Produit de la fiscalité directe (part Ville)	65 596	68 454	74 461	75 167	75 167	76 250	2,4%	101,4%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	355	657	197	250	250	212	7,8%	85,0%
Fiscalité directe (part GPSO)	26 496	27 012	27 829	29 331	29 331	29 331	5,4%	100,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	2 565	2 565	2 565	2 565	2 565	2 565	0,0%	100,0%
Total recettes fiscales	94 657	98 031	104 855	107 064	107 064	108 146	3,1%	101,0%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

Le produit de la fiscalité directe (part Ville et part GPSO) s'établit en 2023 à 105 581 K€ contre 102 290 K€ en 2022, soit une évolution de + 3,2% **sans hausse des taux**. Après retraitement du produit exceptionnel de THRS perçu en 2022 (3 493 K), cette progression s'élève à 6,9% (6 783 K€). Elle s'explique par :

- un produit de la taxe sur le foncier bâti en progression de 5,9% correspondant à une évolution physique des bases de 0,9% et à la revalorisation des bases de 7,1% pour les logements d'habitation et 1% pour les locaux professionnels (soit +3 722 K€) ;
- une augmentation effective du produit de la THRS de +1 141 K€, auquel il faut retirer -3 493 K€ de produit exceptionnel perçu en 2022 et non reconduit en 2023, une augmentation du produit de majoration de 30% de +196 K€ (1 433 K€ en 2023 pour 1 238 K€ en 2022) , soit une variation totale de la THRS de -1 961 K€, soit -19% ;
- une augmentation de la compensation de la suppression de la TH de 6% soit 1718 K€ ;
- une augmentation des bases de taxe sur le foncier non bâti (+ 14 K€).

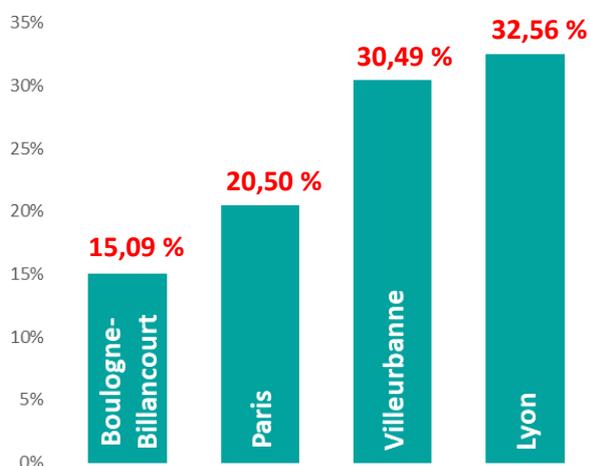
La taxe d'habitation sur les résidences principales est devenue un impôt national en 2021 et a été totalement supprimée en 2023. La part départementale de taxe foncière est affectée aux communes. En conséquence, le taux agrégé de taxe foncière en 2023 a été de 15,09%, soit la somme du taux communal (8,01%) et du taux départemental (7,08%).

L'État compense avec un mécanisme correcteur la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée. Ce coefficient correcteur, dit « Coco », s'applique chaque année aux recettes de taxe foncière de la commune tandis que le complément évolue dans le temps avec la base d'imposition de la taxe foncière. Pour la deuxième année, la compensation de la suppression de la TH est de 30 509 K€, en augmentation de 1 718 K€ par rapport à 2022. **Du fait de cette réforme, la capacité de la Ville à lever l'impôt est réduite de 29% par rapport à 2020.**

Par ailleurs, la Ville a collecté 29 331 K€ de fiscalité pour le compte de l'établissement public territorial GPSO, intégralement reversés via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Les taux communaux des taxes ménages en 2023 sont stables pour la 14^{ème} année consécutive. Ce choix de la stabilité fiscale permet à la Ville de continuer à afficher, cette année encore, les taux les plus bas des grandes villes de France :

- Le taux de la **taxe sur le foncier bâti** :



Boulogne-Billancourt figure à la première place des grandes villes les moins imposées de France. Son taux de **taxe foncière de 15,09%** place notre ville seule en tête du classement des taux d'imposition les plus bas, devant Paris (20,50%), Villeurbanne (30,49%) et Lyon (32,56%). La moyenne de la strate nationale est de 52,02% ; le taux le plus élevé de 67,07% est observé à Grenoble.

C'est le 3^{ème} plus faible taux du département des Hauts-de-Seine (après Neuilly-sur-Seine et Marnes-la-Coquette).

Afin de soutenir les familles, la Ville pratiquait également **une politique très généreuse en matière d'abattements sur la taxe d'habitation** : l'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plus généreux que ne l'imposait la loi correspondait en 2021 à un **allègement des impôts payés par les contribuables bouloonnais de plus de 12,6 M€** (Ville et EPT GPSO) non compensé par l'Etat dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) d'un montant de 2 565 K€ est identique à 2022.

b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP)

L'attribution de compensation (AC) métropolitaine pour la Ville est de 78 034 K€. Elle est composée de l'attribution de compensation 2015 de l'ex-communauté d'agglomération GPSO pour 54 607 K€ et de la compensation parts salaires (CPS) perçue antérieurement par la communauté d'agglomération GPSO de 23 427 K€. Ces flux sont la conséquence de la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Attribution de compensation	54 607	54 607	54 607	54 607	54 607	54 607	0,0%	100,0%
Compensation parts salaires	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	0,0%	100,0%
TOTAL flux recettes MGP	78 034	78 034	0,0%	100,0%				

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

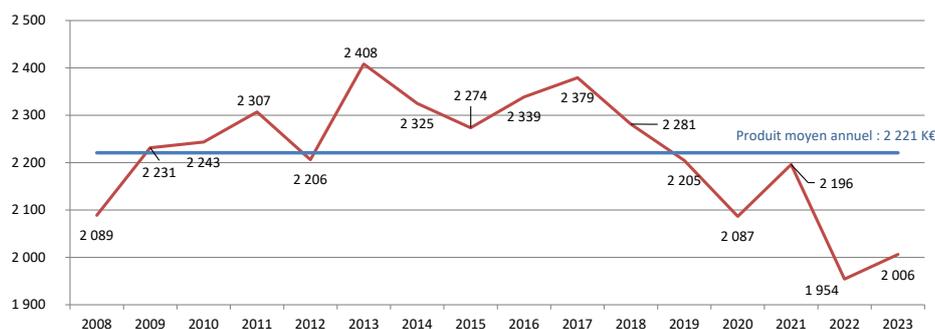
c. Les autres impôts et taxes

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	2 087	2 196	1 954	2 200	2 005	2 006	3%	100,0%
Autres impôts et taxes indirectes	1 804	1 310	1 911	2 115	2 415	2 733	43%	113,2%
Droits de mutation	18 640	19 224	20 695	16 000	16 650	17 438	-16%	104,7%
Total recettes	22 531	22 730	24 560	20 315	21 070	22 177	-10%	105,3%
FPIC	-1 152	-1 196	-1 186	-1 244	-1 164	-1 164	-2%	100,0%
FSRIF	-15 319	-14 068	-14 583	-15 371	-15 998	-15 998	10%	100,0%
Prélèvement SRU	-6 002	0	-965	0	0	0	-100%	ns
Reversement amendes de police	-3 582	-4 663	-4 087	-4 087	-3 753	-3 753	-8%	100,0%
Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes	-453	-194	-328	-397	-724	-724	121%	100,0%
Total prélèvements	-26 509	-20 122	-21 150	-21 099	-21 639	-21 639	2%	100,0%
Total autres impôts et taxes	-3 978	2 608	3 410	-784	-569	538	-84%	-94,6%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

En 2023, le produit de la nouvelle taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) augmente de 3% par rapport à la taxe communale finale d'électricité perçue en 2022 (TCCFE), montant basé selon les notifications transmises par la Préfecture.

Evolution du produit de la taxe locale sur l'électricité depuis 2008 en K€



Les **autres impôts et taxes indirectes** ont augmenté de 43% en 2023 (**2733 K€** contre 1 911 K€ en 2022), principalement du fait de l'augmentation des recettes de taxe de séjour (+ 731 K€). Ce poste de recettes se décompose comme suit :

- La taxe de séjour, dont le produit brut s'est élevé à **1 594 K€** contre 863 K€ en 2022. Cette très forte augmentation est due à la poursuite de la reprise de l'activité des hôtels et plateformes de tourisme qui est constatée en année pleine (2nd semestre 2022 et 1^{er} semestre 2023) par rapport à 2022 ;
- La taxe sur la publicité extérieure à hauteur de **247 K€** ;
- Les droits de places des marchés d'approvisionnement pour un montant de **782 K€** continuent leur progression (+12% par rapport à 2022) ;
- La taxe sur les déchets pour **110 K€**.

Les **droits de mutation** sont principalement assis sur le volume des cessions d'immeubles. Leur niveau s'est fortement réduit en 2023 après une année record en 2022 et affichent une baisse de 16%. À noter que ce montant intègre une opération exceptionnelle de cession de fonds de commerce ayant produit des droits d'enregistrement de 3 497 K€. Les DMTO s'élèvent à **17 438 K€** contre 20 695 K€ en 2022 en raison de la crise observée sur les marchés bancaires et immobiliers. La baisse constatée est moins brutale que celle observée au niveau national (-22%) ou du département des Hauts-de-Seine (-30%).

De l'ensemble de ces recettes fiscales doivent être déduits les prélèvements de péréquation et restitutions sur impôts et taxes intervenus au cours de l'exercice pour **un montant total de 21 639 K€ contre 21 150 K€ en 2022, soit une augmentation des prélèvements de 489 K€**, qui s'explique principalement par l'augmentation du prélèvement du FSRIF en partie compensée par la baisse du reversement des amendes de police et la non application de la pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU (965 K€ en 2022). Les différents prélèvements 2023 regroupent :

- La contribution de la Ville au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) qui a augmenté de 1 415 K€ en 2023, soit +9,7%, pour s'établir à **15 998 K€**. (Pour mémoire, en 2013 la contribution de la Ville était de 8 489 K€.) ;
- La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui est quasiment stable (-1,8%) et s'élève à **1 164 K€** contre 1 186 K€ en 2022. Jusqu'en 2016, la participation de la ville de Boulogne-Billancourt au FPIC était indirecte. Conformément au pacte financier et fiscal du Territoire, GPSO finance le FPIC à hauteur de 90%, le reste est réparti entre les huit communes membres ;
- Le reversement à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités de leur quote-part de produit des amendes de police dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018 pour 3 752 K€ contre **4 087 K€** en 2022 ;
- Le reversement des taxes funéraires au CCAS pour **326 K€** contre 149 K€, en raison d'une recette plus importante sur les renouvellements de concessions arrivées à échéance (le produit de ces recettes est reversé à 80% par la Ville au CCAS) ;
- Le reversement des parts du Département (10%) et de la Société du Grand Paris (15%) de la taxe de séjour à hauteur de **260 K€**

d. Dotations et participations

<i>En milliers €</i>	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
DGF	1 192	168	0	0	0	0	ns	ns
Allocations compensatrices	1 983	242	286	305	305	306	6,9%	100,2%
DCRTP	1 196	1 196	1 196	1 196	1 196	1 196	0,0%	100%
Autres dotations et participations	13 318	11 125	10 564	10 938	10 938	11 245	6,5%	103%
TOTAL	17 689	12 731	12 045	12 439	12 439	12 747	5,8%	102%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

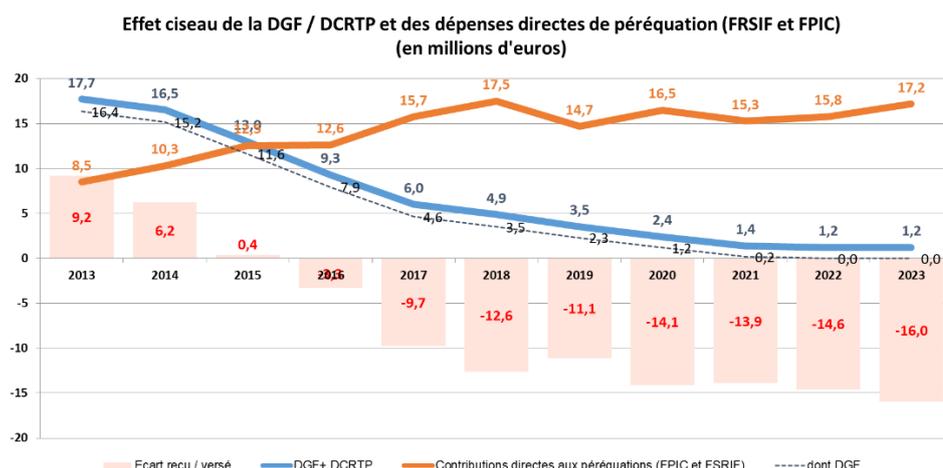
En 2023, les dotations et participations sont en hausse (5,8%) pour des raisons différentes :

- L'année 2023 est la deuxième année où la ville de Boulogne-Billancourt ne perçoit plus la dotation globale de fonctionnement (DGF) du fait de la réduction de l'enveloppe forfaitaire. C'est une perte de 168 K€ par rapport à 2021 ;
- Les allocations compensatrices augmentent de 6,9% en 2023, soit +20 K€ en raison de la réforme de la taxe d'habitation, compensée par un transfert de recettes dans les impôts locaux ;
- Les autres dotations et participations augmentent de 6,5% (+682 K€) et concernent des participations perçues de la caisse d'allocations familiales (CAF), des participations perçues du conseil départemental et d'autres dotations (État, FCTVA).

Concernant la DCRTP, les modalités de calcul ont été maintenues dans la loi de finances 2023 et permettent de stabiliser cette recette.

Depuis 2018, le volume national de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**) versée par l'État aux collectivités est stable. En revanche, chaque collectivité connaît une évolution différenciée. Des jeux de « vases communicants » impactent les communes et les EPCI les plus favorisés. Comme indiqué dans le rapport du budget 2023, **la DGF a diminué chaque année pour totalement disparaître en 2022**. Le montant versé à la ville en 2013 était de 16 351 K€.

Depuis 2015, le solde DGF, FPIC, DCRTP et FSRIF est négatif, ce qui signifie que la Ville contribue plus au financement des autres villes qu'elle ne reçoit de contributions de l'État pour couvrir les coûts des missions qu'elle effectue en son nom : **le solde est de -16,0 M€ en 2023, en dégradation de 1,4 M€ par rapport à 2022**.

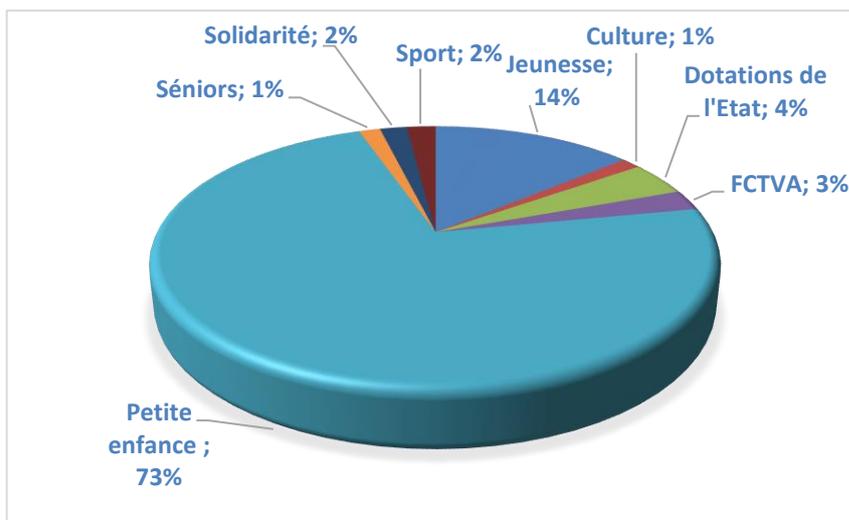


Après une forte baisse en 2021 à la suite de la réforme de la taxe d'habitation, **les allocations compensatrices augmentent en 2023 de 6,9% (306 K€ contre 286 K€)**. Seules les allocations compensatrices des taxes foncières demeurent. La nouvelle exonération de 50% pour les établissements industriels, créée par la LFI 2021, est passée de 219 K€ à **235 K€** en 2023. Les compensations de TF accordées par l'État pour les personnes de conditions modestes représentent 13 K€ cette année.

en milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Taxe d'habitation	1944	0	0	0	0	0	ns	ns
Taxes foncières	39	39	67	71	71	71	-75%	100,0%
TF - exonérations sur établissements industriels	0	203	219	235	235	235	ns	100,2%
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Total allocations compensatrices	1983	242	286	305	305	306	6,9%	100,2%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

Les autres dotations et participations, qui s'élèvent en 2023 à **11 245 K€** correspondent à diverses dotations versées par l'État et aux subventions de fonctionnement versées par les partenaires publics et privés de la Ville. Elles sont majoritairement destinées à financer le secteur de la petite enfance.



Les principales dotations et participations sont :

- Les participations de la caisse d'allocations familiales au titre de la prestation de service unique (PSU) et du bonus territoire (**8 571 K€**), qui sont principalement versées en faveur de la petite enfance et de la jeunesse ;
- Les subventions du conseil départemental des Hauts-de-Seine (1 841 K€). 1 786 K€ sont perçus au titre du contrat de développement 2022-2024 qui couvre les secteurs de la petite enfance, de la gérontologie, de la culture et du sport. En complément du contrat, 55 K€ de subventions ont été versés pour des projets portés par l'espace santé jeunes et le CLSPD ;
- La dotation générale de décentralisation (DGD hygiène et santé) pour **246 K€** ;
- La dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI) perçue pour **14K€**. Cette dotation à vocation à diminuer en raison de la transformation des postes d'instituteurs en professeurs des écoles ;
- La dotation « titres sécurisés » pour un montant de **162 K€** au titre des huit stations biométriques installées à ce jour, à la suite de la mise en place du dispositif en 2009 et revu dans le cadre de la loi de finances pour 2018 qui prévoit le versement d'une dotation de 8 580 € par station installée majorée pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente ;
- Le volet fonctionnement du FCTVA (**285 K€**) correspondant aux dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol. en% CFU2022/ CA2021	Exé. en% CFU2022/ Budget total 2022
FCTVA	269	284	283	300	300	285	1%	95%
Dotation globale de décentralisation	246	246	246	246	246	246	0%	100%
Dotation spéciale instituteurs	20	17	17	15	15	14	-18%	93%
Dotation titres sécurisés	93	79	111	0	0	162	46%	-
Dotation recensement	23	0	23	23	23	24	4%	104%
Dotation élections	28	59	40	0	0	0	-100%	-
Compensation pour perte de TADE	11	11	14	12	12	12	-14%	100%
Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales	9087	7682	7416	8326	8326	8571	16%	103%
Subventions du Conseil départemental	3182	1993	1815	1846	1846	1841	1%	100%

<i>petite enfance</i>	1233	1244	1247	1266	1266	1266	2%	100%
<i>culture</i>	57	57	58	61	61	56	-3%	92%
<i>éducation - santé-jeunesse</i>	35	35	40	40	40	40	0%	100%
<i>Politique de la ville - sécurité</i>	19	25	16	15	15	15	-6%	100%
<i>Subventions associations contrat de développement</i>	596	632	455	463	463	463	2%	100%
<i>Subvention exceptionnelle crise COVID</i>	1343	569	414	0	0	0	-100%	-
Subventions de l'État	148	8	14	152	152	73	421%	48%
<i>éducation – santé-social</i>	148	4	14	13	13	3	-79%	23%
<i>culture</i>	0	4	0	0	0	17	-	-
<i>jeunesse</i>	0	0	0	4	4	53	-	1325%
Subventions du Conseil régional	32	18	8	18	18	17	113%	94%
Autres participations (ONILAIT, FIPHFP, Pol. de la Ville..)	127	158	161	0	0	1	-99%	-
Total autres dotations et participations	13 318	11 125	10 564	10 938	10 938	11 245	6%	103%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

e. Les produits des services et de gestion courante

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Remboursement de frais par GPSO	1 898	1 941	1 978	1 872	1 872	1 713	-13,4%	91,5%
Produits des activités tarifées	11 344	13 986	15 124	19 162	19 162	18 742	23,9%	97,8%
Revenus locatifs (immeubles et salles)	1 174	1 085	1 366	1 406	1 406	1 410	3,2%	100,3%
Autres recettes de gestion	284	726	492	333	333	795	61,5%	238,8%
Diverses redevances (dont chantiers et commerces)	5 282	5 736	4 196	4 412	4 546	3 995	-4,8%	87,9%
Refacturations frais et personnel	1 127	1 304	714	668	668	648	-9,2%	97,1%
Redevances (DSP)	437	519	542	530	530	615	13,5%	116,0%
TOTAL produits des services et gestion courante	21 546	25 297	24 413	28 383	28 517	27 919	14,4%	97,9%
Autres	319	1	1 018	0	0	488	ns	ns
TOTAL	21 864	25 298	25 431	28 383	28 517	28 407	11,7%	99,6%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

Entre 2022 et 2023, les produits des services et de gestion courante passent de 25 431 K€ à 28 407 K€, soit une augmentation de 11,7%.

Le remboursement de frais par GPSO a connu une baisse de 13,4% en 2023 (1 713 K€ en 2023 contre 1 978 K€ en 2022) en lien avec les refacturations au coût réel des conventions signées telles que les locations de salle, la mise à disposition de personnel ASVP et la gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Les produits des activités municipales (périscolaires, séjours, activités en faveur des seniors, activités culturelles, etc.) sont de **18 742 K€** et augmentent de 23,9% (+ 3 618 K€). Cette progression est liée

principalement à l'augmentation des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022, après cinq années de stabilité, suivi d'une augmentation en-deçà de l'inflation au 1^{er} septembre 2023 (+ 4%). L'année 2023 a donc bénéficié pleinement des nouveaux tarifs avec une remise à niveau pour certains d'entre eux notamment les centres de loisirs. Ainsi, les principaux impacts concernent les activités de la restauration scolaire (+ 1 591 K€), les centres de loisirs (+ 1 098 K€), les ateliers jeunes, arts plastiques et l'école de sports (+ 233 K€), les séjours et classes découvertes (+ 486 K€). Les activités cinéma, musées et médiathèques ont également augmenté en 2023 (+ 94 K€).

Les **revenus locatifs (immeubles et locations de salles)** augmentent de 3,2%, passant 1 366 K€ en 2022 à **1 410 K€ en 2023**. Les recettes de locations de salles augmentent de 9% par rapport à 2022 (274 K€) et les revenus locatifs augmentent quant à eux de 1,9% (1 136 K€).

Les **autres recettes de gestion (795 K€)** comprennent notamment la part salariale des tickets restaurant, les demandes de dégrèvements de taxe et les produits de remboursement des assurances, dont 289 K€ au titre de l'indemnité de remboursement pour l'incendie à l'école Jean Guillon.

Les **diverses redevances** s'établissent à **3 995 K€** en 2023, en diminution de 4,8% par rapport à 2022 en lien avec la baisse des recettes des chantiers qui s'élèvent à **2 469 K€** en 2023 contre 2 822 K€ en 2022. Les recettes de redevance d'occupation du domaine public et des terrasses éphémères progressent pour atteindre **1 055 K€** contre 988 K€ en 2022. Ce chapitre porte également les redevances funéraires (**369 K€**), les tournages (**14 K€**) et diverses redevances d'occupation (**87 K€**).

Les **refacturations de frais et de personnel** sont réalisées à l'euro l'euro pour un montant de **648 K€**.

Les redevances liées aux DSP (SIPPEREC et IDEX) s'élèvent à **615 K€** en 2023, en progression de 13,5%.

Le poste **Autres recettes** regroupe les anciennes recettes exceptionnelles que sont les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les débits et pénalités sur marchés et DSP ainsi que des écritures de régularisation. En 2023, ces recettes s'élèvent à **488 K€** correspondant principalement à des pénalités émises à l'encontre d'un marché de place en crèche (115 K€) et des écritures de régularisation comptable de 230 K€ également comptabilisées en dépenses, donc neutres en résultat.

f. Études et travaux en régie

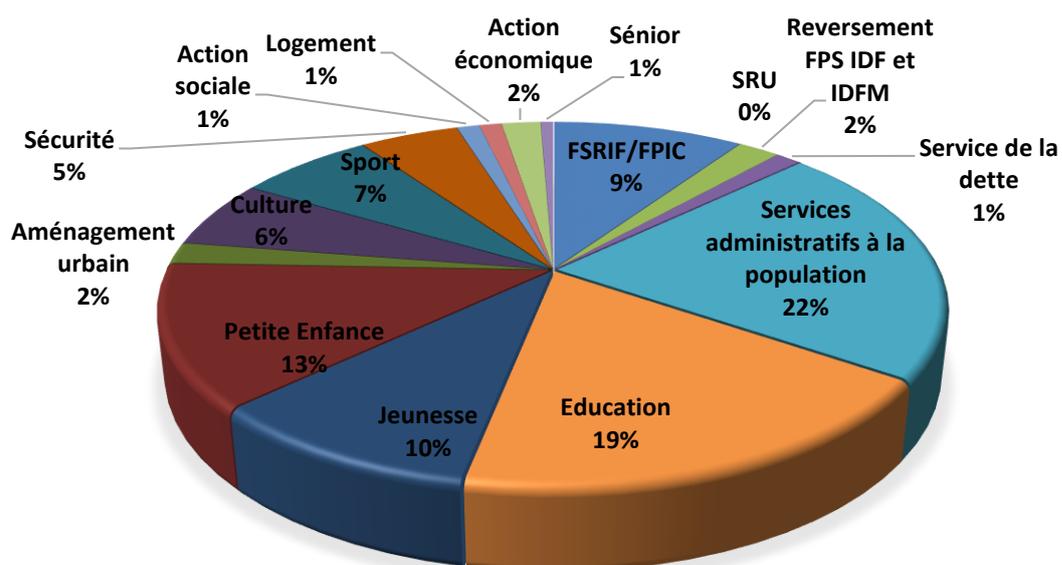
En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Travaux en régie	2 830	2 178	2 152	3 000	3 000	2 251	4,6%	75,0%
Total travaux en régie	2 830	2 178	2 152	3 000	3 000	2 251	4,6%	75,0%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

Dans tous les rapports et les statistiques de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même.

En 2023, la Ville a réalisé des études et des travaux en régie pour un montant total de **2 251 K€**.

COMMENT ONT ETE UTILISÉS 100 € D'IMPÔT EN 2023?



Sur 100 € d'impôts perçus en 2023, 87,2 € ont été dépensés pour des services à destination des Boulonnais (dont 41,1 € pour des actions en faveur de la jeune génération), 9,5 € pour la péréquation, 2,1 € pour des reversements à la Région, à Ile-de-France mobilités, et 1,3 € pour les frais financiers.

2. Les dépenses de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF- M57) s'élèvent à 232 788 K€ au 31 décembre 2023. Cependant, les DRF correspondant aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M57 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des dépenses portées par la Ville.

Telles que calculées par la **DGFIP et l'État pour la mise en œuvre des contrats dits de Cahors, les charges de fonctionnement** (DRF M57 - retraitées du FPIC, du FSRIF, des atténuations de produits) s'élèvent à **210 732 K€ et ont progressé de 4,1%, soit 8 369 K€** entre 2022 et 2023. Cette augmentation est la conséquence d'un contexte inflationniste : +3,6% pour les charges de personnel impactées principalement par les augmentations du point d'indice (3,5% au 1^{er} juillet 2022, puis 1,5% au 1^{er} juillet 2023) et du versement de la prime pouvoir d'achat, +8,8% pour les charges courantes, et dans une moindre mesure des charges d'intérêts compte tenu de la remontée des taux d'intérêts.

Sur ces **210 732 K€** de dépenses, 52 758 K€ représentent des reversements de recettes à l'euro l'euro. Il s'agit de flux générés par la création de la Métropole du Grand Paris en 2016 : CPS et impôts ménages. Ces dépenses augmentent artificiellement les charges et elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le **panier de dépenses** de la Ville **comparable** à celui des autres villes de la strate (en dehors du périmètre de la MGP) n'est donc que de **157 974 K€ vs 151 108 K€** en 2022, **soit une hausse de 4,5%**.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Evol en% CFU2023/BUDGET TOTAL 2023
Charges de personnel nettes	85 719	89 412	91 712	94 135	95 420	95 032	3,6%	99,6%
Charges courantes	32 829	31 235	36 294	40 913	40 928	39 504	8,8%	96,5%
Subventions, contingents et dépenses exceptionnelles	66 273	66 955	70 034	70 597	71 889	71 470	2,1%	99,4%
Charges financières (dont swap)	1 692	1 536	1 779	2 198	2 380	2 290	28,7%	96,2%
Subventions aux budgets annexes	1920	1270	2 544	2 181	2 437	2 436	-4,3%	100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	188 432	190 408	202 363	210 024	213 054	210 732	4,1%	98,9%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

a. Les charges de personnel nettes

En 2023, les charges de personnel nettes augmentent de 3,6% par rapport à 2022, passant de 91 712 K€ en 2022 à 95 032 K€ en 2023, soit + 3 320 K€.

Cette augmentation s'explique principalement par les mesures gouvernementales détaillées ci-dessous pour 2 723 K€, soit 85% de l'augmentation des charges de personnel :

- L'impact en année pleine du dégel du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de +3,5% ayant un impact de 1200 K€ sur six mois ;
- L'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 pour 470 K€ ;
- Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dont le coût s'élève à 918 K€ qui vise à soutenir les agents les moins bien rémunérés
- La revalorisation des échelles indiciaires C1, C2, B1 au 1^{er} juillet 2023 dont le coût est estimé à 76 K€ sur l'année ;
- Les hausses successives du SMIC (+1,8% au 01/01/2023, +2,22% au 01/05/2023) soit +5,56% ;
- La revalorisation du remboursement des frais de transport.

Les autres augmentations sont liées aux activités de la Ville, aux coûts supplémentaires des vacances pour la jeunesse et au dispositif de médiation mis en place en juin dernier dans le contexte des violences urbaines.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget Total 2023	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Charges de personnel nettes - a = b-c	85 719	89 412	91 712	94 135	95 420	95 032	3,6%	99,6%
Charges de personnel (chapitre 012) - b	86 089	89 747	92 242	94 467	95 752	95 450	3,5%	99,7%
<i>dont Personnel à disposition GPSO</i>	379	370	376	376	382	381	1,3%	99,7%
Remboursement charges de personnel - c	-370	-334	-530	-332	-332	-418	-21,1%	125,9%
Recettes réelles de fonctionnement (M57)	235 145	237 159	245 454	246 567	248 084	250 530	2,1%	101,0%
Dépenses réelles de fonctionnement (M57)	215 311	210 865	224 042	231 540	235 025	232 788	3,9%	99,0%
Produits de fonct. Réels (DGFIP)	208 266	216 702	223 775	228 137	230 725	230 725	3,1%	100,0%
Charges de fonct. Réels (DGFIP)	188 432	190 408	202 363	210 024	213 054	210 732	4,1%	98,9%
Ratio charges de personnel / RRF (M57)	36,6%	37,4%	37,6%	38,3%	38,6%	38,1%		
Ratio charges de personnel / DRF (M57)	40,0%	42,5%	41,2%	40,8%	40,7%	41,0%		
Ratio charges de personnel nettes / Prod de fonctionnement réels (DGFIP)	41,2%	41,3%	41,0%	41,3%	41,4%	41,2%		
Ratio charges de personnel nettes / Charges de fonct. réelles (DGFIP)	45,5%	47,0%	45,3%	44,8%	44,8%	45,1%		

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

Les charges de personnel représentent ainsi 41,0% des dépenses réelles de fonctionnement (45,1% au titre des ratios obligatoires du CGCT) et 38,1% des recettes réelles de fonctionnement. Le taux de réalisation est de 99,6%.

b. Les charges courantes

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors frais de personnel.

Les charges courantes s'élèvent à **39 504 K€** et évoluent de 8,8% par rapport à 2022, sous l'effet de l'inflation notamment pour l'énergie et l'alimentation. Cette évolution est toutefois différente selon la nature des dépenses :

- **Les prestations de service** : +13,9%, soit + 1 244 K€ résultant principalement de l'impact des activités de la ville pour 85% telles que la programmation des séjours de vacances (+ 465 K€), le recours à la restauration externalisée de l'école Jean Guillon le temps des travaux (+ 252 K€), le nettoyage des marchés et des cimetières incluant de nouvelles prestations (+246 K€), et des manifestations sportives (+ 82 K€) ;
- **L'eau** : +16,3%, soit + 114 K€ notamment en raison de l'augmentation du prix au m³ (+ 8,5%) ;
- **L'énergie** : + 17,3% soit + 928 K€ secteur très impacté par les augmentations de tarifs de gaz et d'électricité des fournisseurs ;
- **L'alimentation** : +20,3% soit + 497 K€ conséquence de l'inflation sur ce secteur ;
- **Maintenance des bâtiments et infrastructures** : +5,4%, soit + 194 K€ en lien avec les contrats de la direction des systèmes d'information, la maintenance du parc de caméras de vidéosurveillance et la maintenance de la direction des bâtiments ;

- **Les frais de nettoyage des locaux** : +6,5% soit + 269 K€ selon la reprise des activités et l'application des révisions tarifaires du marché de nettoyage ;
- **Les achats de fournitures** : +168 K€ en raison du renouvellement des dotations vestimentaires des agents de la Petite enfance, de la police municipale et des ASVP ;
- **Les achats de place en crèche** : -231 K€ à la suite du non renouvellement de deux marchés en milieu d'année ;
- **Les catalogues et imprimés** : - 231 K€ en raison notamment de l'absence d'exposition temporaire ou de manifestation exceptionnelle sur l'année 2023 ;
- **Les transports** : - 231 K€ principalement sur les transports d'œuvres d'art réalisés en 2022 et non reconduits sur l'année 2023 à la suite de la vente du château de Benais et une baisse des transports pour les séjours de vacances et les centres de loisirs.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Prestations de services dont séjours enfance et jeunesse	6 966	6 817	8 969	10 024	10 402	10 213	13,9%	98,2%
Eau et assainissement	623	723	697	622	811	810	16,3%	99,9%
Energie	4 125	3 819	5 354	6 862	6 395	6 282	17,3%	98,2%
Alimentation	1 916	2 350	2 451	2 838	3 116	2 948	20,3%	94,6%
Achats de fournitures	4 718	1 564	1 437	1 979	1 750	1 606	11,7%	91,8%
DSP restaurant municipal	177	279	355	386	384	384	8,0%	100,0%
Locations mobilières et immobilières	1 071	1 008	988	1 193	1 233	1 151	16,4%	93,4%
Maintenance des biens mobiliers et immobiliers	3 269	3 255	3 612	3 852	3 935	3 806	5,4%	96,7%
Primes d'assurances	300	290	297	362	377	376	26,6%	99,9%
Documentation générale et technique	304	372	374	378	372	370	-1,2%	99,5%
Formation du personnel	366	288	239	405	289	260	8,8%	90,0%
Honoraires et contentieux	403	517	438	485	574	548	25,3%	95,5%
Fêtes et cérémonies	347	508	668	552	672	616	-7,9%	91,6%
Catalogues et imprimés	382	561	756	758	577	525	-30,5%	91,0%
Transports	340	585	1 061	1 004	959	830	-21,7%	86,6%
Frais de télécommunications et d'affranchissement	298	288	337	345	315	288	-14,6%	91,4%
Frais de gardiennage	1 652	1 905	2 111	2 173	2 089	2 025	-4,1%	97,0%
Frais de nettoyage des locaux	3 739	4 066	4 117	4 407	4 410	4 385	6,5%	99,4%
Achat de places en crèches	556	727	835	835	687	604	-27,7%	87,8%
Impôts et taxes	912	750	703	696	854	838	19,3%	98,1%
Remboursement de frais à GPSO	112	100	53	67	165	165	209,0%	99,9%
Autres (carburants, missions...)	253	464	442	691	562	474	7,4%	84,4%
TOTAL	32 829	31 235	36 294	40 913	40 928	39 504	8,8%	96,5%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

c. Les subventions et contingents

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics (dont le FFCT à l'EPT GPSO) ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires (participations aux dépenses de fonctionnement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou à celles des écoles privées), les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65.

Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2023 est de **70 500 K€** contre **69 350 K€** en 2022, **soit une hausse de 1,7%**.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Subventions aux associations	7 608	7 248	7 336	7 168	7 317	7 300	-0,5%	99,8%
Subvention OTBB	860	298	701	800	1 040	1 040	48,5%	100,0%
Subventions CLSPD	27	34	34	34	34	31	-8,9%	91,1%
Contingents	4 849	5 183	5 290	5 295	5 521	5 512	4,2%	99,8%
Subvention et reversement de contractualisation au CCAS	859	859	861	964	964	964	11,9%	100,0%
Indemnités élus, formation élus, collaborateurs de groupes d'élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 297	1 215	1 232	1 326	1 323	1 287	4,5%	97,3%
Subventions DSP	2 293	2 316	2 462	2 713	2 670	2 591	5,2%	97,0%
Admissions en non-valeurs	530	205	198	170	237	235	18,4%	99,0%
Autres	23	124	1 707	92	334	94	-94,5%	28,0%
Sous Total subventions-participations	18 346	17 483	19 821	18 561	19 440	19 053	-3,9%	98,0%
FCCT	47 114	48 617	49 530	51 140	51 448	51 448	3,9%	100,0%
TOTAL	65 460	66 100	69 350	69 701	70 888	70 500	1,7%	99,5%
Ex dépenses exceptionnelles	813	855	683	896	1 001	971	41,9%	96,8%
TOTAL GENERAL	66 273	66 955	70 034	70 597	71 889	71 470	2,1%	99,4%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

- **Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé** s'élèvent à 8 340 contre 8 036 K€ en 2022, soit une augmentation de 3,8%. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation de la subvention versée à l'OTBB (+ 240 K€), celle-ci étant corrélée au montant perçu de la taxe de séjour, qui a continué à progresser en 2023.
- **Les subventions au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** versées en 2023 s'élèvent à **31 K€**, montant légèrement en baisse par rapport à 2022.
- **Les contingents et les participations obligatoires** s'élèvent à **5 512 K€** contre 5 290 K€ en 2022, soit une augmentation de 4,2%. Ce poste est composé de la participation au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour **2 540 K€** (contre 2 329 K€ en 2022), des participations aux dépenses des écoles privées pour **2 800 K€** (contre 2 780 K€ en 2022), des contributions de la Ville au syndicat mixte de Paris Métropole, au syndicat mixte du cimetière de Clamart et au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne pour **151 K€** (contre 162K€ en 2022), des indemnités versées aux instituteurs pour leurs logements (0,6 K€) et de la contribution au fonds de solidarité logement (19 K€).
- **Les subventions aux établissements publics et aux syndicats** ont augmenté de 11,9% et s'élèvent à **964 K€**. La subvention versée au CCAS a été augmentée de 100 K€ et s'élève à 800 K€ afin de financer des dépenses plus élevées impactées par l'inflation (notamment les repas à domicile). Pour mémoire, à compter de 2016, la subvention de fonctionnement du CLIC (centre local d'information et de coordination) à hauteur de 164 K€ est versée dans le cadre de la contractualisation entre la Ville et le conseil départemental des Hauts de Seine.
- **Les dépenses liées à l'assemblée municipale et aux groupes d'élus** s'élèvent à **1 287 K€** en 2023 et sont en augmentation de 4,5% par rapport à 2022 (1 232 K€).

- **Les subventions pour contrainte de service public** versées dans le cadre des contrats de DSP sont en augmentation de 6,3% passant de 2 462 K€ en 2022 à 2 591 K€.
- **En 2023, les admissions en non-valeur** s'élèvent à 235 K€, dans la moyenne des dernières années.

Les admissions en non valeurs depuis 2008

en K€	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2022	CFU 2023
admissions en non-valeur	87,6	234,1	187,6	499,6	366,4	243,5	375,3	339,2	285,7	130,0	150,0	182,0	530,2	198,2	234,6
	Moyenne 2009-2014 318							Moyenne 2015-2022 259							
	Somme 2009-2014 1 907							Somme 2015-2022 1 815							

- **Les autres dépenses** s'élèvent à **94 K€** en 2023 contre 1 707 K€ en 2022. Elles intègrent des écritures comptables pour 230 K€ (également comptabilisées en recettese et donc neutres en résultat) venant compenser des rattachements non utilisés pour le même montant (-230 K€) et des dépenses pour 94 K€ correspondant à des frais médicaux pour les enfants lors des classes de découverte ou colonies de vacances ainsi que la ristourne correspondant aux chèques déjeuners non utilisés.

Pour mémoire, en 2022 ce poste de dépense intégrait deux dépenses exceptionnelles (remises gracieuses de débits pour 772 K€ et indemnité de complément de facturation pour le contrat Idex à la suite de l'augmentation des coûts d'achat de gaz pour 875 K€).

- **FCCT = 51 447 K€**

Depuis la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016, le FCCT est l'unique flux financier entre la commune et l'EPT GPSO, ainsi au titre de la section de fonctionnement, il correspond à la somme de flux de dépenses et de recettes.

En milliers €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Fiscalité ménage	25 337	25 849	26 417	26 755	26 873	27 829	29 331
Compensation part salaire	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427
Transfert de compétences (hors aménagement)	333	605	402	605	605	605	619
Transfert de la compétence aménagement	so	1 518	959	1 099	781	739	1 139
« 4 ^{ème} composante »	so	1 350	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942
Réforme du stationnement			-1 430	-6 714	-5 011	-5 011	-5 011
TOTAL	49 097	52 749	51 716	47 114	48 617	49 530	51 447

En 2023, la Ville a perçu pour le compte de l'EPT GPSO 23 427 K€ au titre de la compensation part salaires versée par la MGP et 29 331 K€ au titre de la fiscalité directe ; elle a donc reversé 52 758 K€ via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Le FCCT comprend par ailleurs :

- Un volet « transfert de compétences » commun à toutes les communes de GPSO : il s'agit de la somme des charges liées aux transferts de charges intervenus aux 1^{er} janvier 2016, 2017 et 2018 (619 K€) ;
- Un volet « transfert de la compétence aménagement » propre à certaines communes de GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit du montant des échéances annuelles en intérêt et capital de l'ex-budget annexe Seguin-Rives de Seine désormais porté par GPSO. Le montant de 1 139 K€ correspond aux charges d'intérêt qui ont augmenté en corrélation avec l'évolution des marchés financiers ; le capital est remboursé en section d'investissement (*cf. infra*) ;

- Un volet « 4^{ème} composante » dont le contenu est défini entre chaque commune de GPSO et GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit d'un renforcement du plan propreté sur le territoire de la ville (1 942 K€) ;
- Un volet de reversement des recettes de FPS en compensation de la perte de la perception des amendes de stationnement à la suite de la réforme de 2018 (- 5 011 K€).

- **Les anciennes dépenses « exceptionnelles »** s'élèvent à 970 K€ en 2023 et progressent de 41,8% principalement en raison de l'augmentation des bourses et prix (+ 124 K€) compte tenu du décalage de calendrier de versement des primes aux sportifs de haut niveau ; 75 K€ sont versés au titre des résultats 2022. L'allocation municipale de garde progresse de 10,4% en 2023 et le chéquier famille de 4%. La participation aux repas des élèves des écoles privées reste identique.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
Allocation municipale de garde	374	218	254	330	281	281	10,4%	100,0%
Chéquier famille	195	227	200	300	209	208	4,0%	99,8%
Participations repas élèves des écoles privées	80	122	118	120	118	118	-0,1%	99,8%
Autres bourses et prix	9	107	50	96	176	174	244,8%	98,8%
Annulation de titres sur exercices antérieurs	110	171	44	49	213	185	316,2%	86,8%
Autres charges exceptionnelles	44	11	17	0	6	5	-70,9%	83,6%
TOTAL	813	855	684	895	1 003	971	41,8%	96,8%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

d. Charges financières

Les charges financières du budget principal se sont établies à 2 290 K€ contre 1 779 K€ en 2022, en corrélation avec l'augmentation des taux d'intérêt sur les marchés bancaires qui ont atteint un pic fin 2023. Le taux moyen de l'encours de la Ville est de 3,73% au 31/12/2023 contre 3,10% en 2022.

e. Subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes apparaissent en dépenses dans le budget principal et en recettes dans les budgets annexes concernés. Les écritures de ces budgets annexes font l'objet d'un développement détaillé ci-dessous (II).

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol en% CFU2023/CFU2022	Exé. En% CFU 2023 /Budget total 2023
BBI Publications	270	120	443	415	415	415	-6,2%	100,0%
Piscine patinoire	1 650	1 150	2 101	1 766	2 021	2 021	-3,8%	100,0%
TOTAL	1 920	1 270	2 544	2 181	2 437	2 436	-4,3%	100,0%

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

Depuis 2018, les subventions d'équilibre provenant du budget principal ne concernent que les deux budgets annexes *Piscine-Patinoire* et *BBI Guide Pratique*. Le budget annexe *Locations Immobilières* s'équilibre par des recettes propres.

Cette année, les subventions versées aux deux budgets annexes bien qu'en légère baisse restent à des niveaux élevés proches de ceux de 2022, compte tenu des prix de l'énergie et des matières premières.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement (y compris les emprunts nouveaux)

Les recettes de la section d'investissement s'établissent à 20 094 K€ en 2023 contre 68 540 K€ (dont 30,6 M€ de cessions EPFIF) en 2022, en incluant les produits de cessions et les emprunts nouveaux. Hors cessions, emprunts et écritures équilibrées, les ressources propres d'investissement s'établissent à 6 086 K€ contre 4 633 K€ en 2022, soit une progression de 31%.

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023
FCTVA	4 799	4 287	2 602	3 225	3 427	3 421
Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement	107	200	323	344	344	462
Subventions d'équipement	2 395	1 529	1 406	3 602	3 656	2 102
Cessions	1 433	31	43 014	2 990	2 990	3 008
Autres recettes	15	10	301	95	95	101
Transfert terrain (écriture équilibrée)	0	0	12 362	0	0	0
Recettes d'emprunt	13 100	8 200	8 531	9 050	9 050	11 000
Total recettes d'investissement	21 849	14 257	68 540	19 306	19 562	20 094

a. FCTVA

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2022, s'est élevé à **3 421 K€** en 2023 contre 2 602 K€ en 2022.

b. Taxe d'aménagement

Le produit de la taxe d'aménagement assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction est en forte progression et s'élève à **462 K€** en 2023 contre 344 K€ en 2022.

c. Subventions d'équipement

La Ville a perçu en 2023 un soutien de ses divers partenaires à la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de **2 102 K€** (contre 1 406 K€ en 2022) correspondant :

- Au versement des subventions accordées par le **conseil départemental des Hauts-de-Seine** dans le cadre du contrat de développement 2022-2024 pour la modernisation des médiathèques (161,8 K€), le réaménagement du cimetière Pierre-Grenier (343,3 K€) et pour la rénovation du gymnase Dôme (219,9 K€) soit **725 K€** au total ;
- Au versement des subventions accordées par le **Conseil régional** correspondant au soutien à l'équipement en vidéo protection pour la commune (223,5 K€), l'acompte pour l'extension du réseau de froid et de chaleur (133,8 K€) sur la Ville, au solde pour les travaux de remplacement des bulles de tennis Le Gallo (11,5 K€), aux travaux du gymnase de la biodiversité et du centre d'hébergement de l'équipe de basket (333,9 K€) soit **702,7 K€** au total ;
- Au versement de subventions accordées par l'**État** dans le cadre de la DGD Bibliothèques pour la modernisation du réseau des médiathèques (550,8 K€), et pour les études et diagnostics de réhabilitation de l'église Notre-Dame (23,7 K€), soit **574,5 K€** au total ;
- Au versement de subventions accordées par le **SIPPEREC** pour les travaux d'isolation des bâtiments communaux (**99,8 K€**).

En 2023, le Département et la Région sont les principaux co-financeurs des projets municipaux.

d. Les cessions

Les produits de cessions sont constatés en fonctionnement (compte 775) mais la prévision budgétaire est inscrite en section d'investissement car il s'agit en réalité d'une ressource propre d'investissement.

En 2023, les produits de cession s'établissent à **3 008 K€**. La Ville a cédé un local d'activité et des parkings rue des Quatre Cheminées pour 1 250 K€, le château de Benais pour 1 740 K€ et un local place René Clair pour 8,4 K€.

e. Autres recettes

Ces recettes regroupent des dépôts de garantie et des remboursements de cautions (8,8 K€) et une recette de GPSO (92,3 K€) correspondant à un paiement annulé fin 2022 et remandaté en 2023 (cf. dépenses d'investissement de travaux sur les marchés alimentaires).

f. Les emprunts nouveaux

Au cours de l'année 2023, la Ville a eu recours à un nouvel emprunt et a utilisé une ligne de trésorerie pour un volume total de **11 M€** :

- 8,8 M€ correspondant à trois contrats de prêt contractés en 2023 avec Arkéa pour 4 M€ sur un taux variable indexé au livret A de 3,7%, avec le Crédit Agricole pour 3 M€ sur un taux variable indexé au livret A de 3,65% et avec la Banque des territoires pour 1,8 M€ sur un taux variable indexé au livret A de 3,6%.
- 2,2 M€ correspondant à un tirage de ligne de trésorerie ayant été remboursé en fin d'année 2023.

2. Les dépenses d'investissement (y compris le remboursement de dette)

En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023
Crédits de paiement	31 375	30 367	32 021	40 430	40 686	29 293
EPFIF et acquisitions immobilières	1 993	534	38 780	0	0	0
Transfert terrain (écriture équilibrée)	0	0	12 362	0	0	0
Autres (remboursement de taxes, cautions..)	709	142	5	170	170	36
Subvention budget annexe	779	60	127	1 256	1 256	338
Travaux en régie	2 830	2 178	2 152	3 000	3 000	2 251
Remboursement de dette et trésorerie	6 257	9 202	8 500	6 150	6 300	8 344
Total dépenses d'investissement	43 943	42 483	93 947	51 007	51 413	40 262

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

Sur le budget principal, les dépenses d'investissement prévues étaient de 51 413 K€. Les réalisations sur l'exercice 2023 **sont de 40 262 K€** et intègrent :

- **Les dépenses d'équipement pour 29,3 M€** : il s'agit des dépenses de travaux récurrents, de grands projets ou de subventions à comparer avec les prévisions à hauteur de 40,7 M€, **soit un taux de réalisation de 72%** ;
- **Le remboursement de la dette : 6,1 M€** réalisés correspondant aux remboursements contractuels de la dette et **2,2 M€** pour un remboursement de ligne de trésorerie.

g. Situation cumulée des AP et des CP en 2023

a.1 Les autorisations de programmes

Concernant le périmètre des dépenses d'équipement, la présentation retenue est identique à celle des années précédentes : sont ici examinés les comptes des classes 20 « Immobilisations incorporelles », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours » en excluant les travaux en régie et les corrections d'actifs.

L'exécution des AP/CP en 2023 peut être synthétisée de la manière suivante :

En milliers €	AP votées pour 2023 et années suivantes	CP votés en 2023	Mandaté 2023	Restes à réaliser 2023
Crédits de paiement	203 820 941	40 685 827	29 292 643	0

Le montant total des AP pour 2023 et les années suivantes était de **203 821 K€** et se décompose de la manière suivante :

- 120 866 K€ au titre des opérations dites « projet » au sein desquelles sont regroupées la restauration de l'église Notre-Dame (10 000 K€), les réhabilitations de l'école Ferdinand-Buisson (2 494 K€), du gymnase Dôme (2 768 K€), du gymnase Paul Bert (1 273 K€), du marché Billancourt (661 K€) étant précisé que ces montants ne correspondent pas au total des opérations depuis l'origine mais aux AP votées pour 2023 et années suivantes ;
- 35 450 K€ au titre des opérations récurrentes concernant les travaux sur les bâtiments publics, l'acquisition d'équipement et de biens mobiliers ;
- 47 505 K€ au titre des subventions d'équipement versées à des tiers, telles que les subventions versées à GPSO, à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ou encore les subventions pour surcharges foncières.

À la clôture de l'exercice 2023, compte tenu des réalisations 2023 (29 292,6 K€), des opérations à clôturer et des restes à réaliser (0 K€), le montant des AP pour les années suivantes s'élève à 174 528 K€.

a.2 Les Crédits de Paiement

En 2023, le montant des CP votés s'est élevé au total à 40 686 K€. Ils ont été inscrits lors des délibérations budgétaires suivantes :

BP 2023 : 40 430 K€

DM1 2023 : 255,6 K€

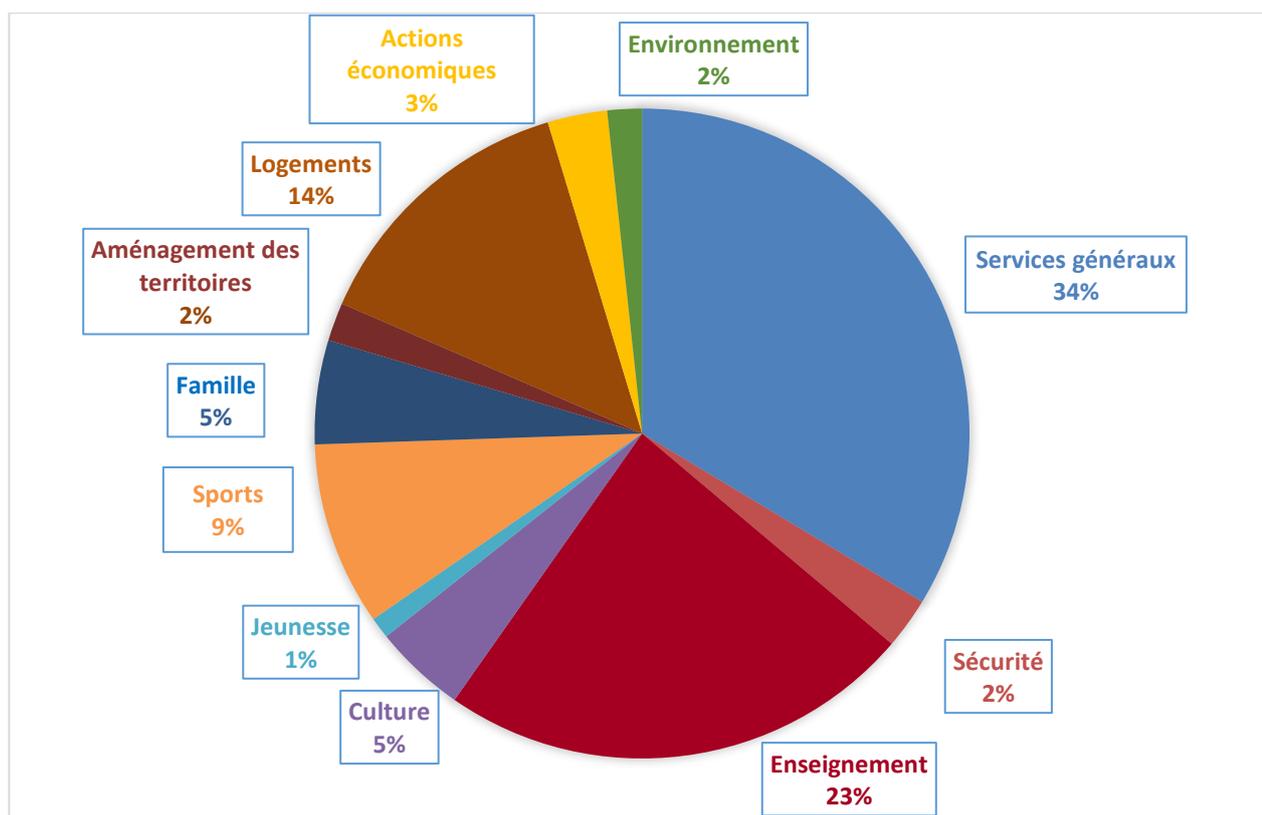
Total budget 2023 : 40 686 K€

Compte tenu des crédits reportés de l'exercice 2022, la capacité de mandatement de l'exercice 2023 était de 40 686 K€ (contre 42 141 K€ en 2022).

Les reports de CP 2023 sur 2024, limités aux subventions d'investissement restant à verser, sont nuls.

h. Résultat d'exécution de l'exercice 2023

Les CP mandatés en 2023 se sont élevés à 29 292,6 K€, soit un taux de réalisation de 72% par rapport à la capacité de mandatement. Ils ont été utilisés comme suit.



Services Généraux : **9 810,9 K€** (contre 13 053.5 K€ en 2022)

Les opérations projets ont porté sur la finalisation de l'aménagement du cimetière Pierre-Grenier (214,9 K€) et les crédits octroyés dans le cadre du budget participatif (18,2 K€). Les dépenses d'investissement récurrentes enregistrées sur cette fonction (5 400,6 K€) sont :

- Des dépenses de travaux sur les bâtiments administratifs pour 1 635,3 K€ ;
- Des achats de véhicules pour 425,4 K€ ;

- Des dépenses d'informatique (2 675 K€) : achats de matériel informatique (758,3 K€), de logiciels métiers (110,7 K€), de logiciels infrastructure (474,8 K€), acquisition de serveurs informatiques dans le cadre du projet hyper convergence (584,5 K€), amélioration de la cyber sécurité (334,4 K€), travaux de réseau informatique (378,8 K€), plateforme Assolib (33,5 K€) ;
- Des acquisitions de matériel et de mobilier (166 K€) : médecine du travail (56 K€), restaurant du personnel (33,6 K€), administration générale (53,7K€), état civil (22,7 K€) ;
- Des achats pour les manifestations (50,8 K€) ;
- Le reversement à l'index d'une subvention perçue pour l'extension des réseaux de chaleur (133,8 K€ en dépense et en recette) ;
- La prise en charge de dommage-ouvrage sur l'aménagement du quartier du Pont du Sèvres (314,3 K€).

Des subventions d'équipement ont été versées (152 K€) à l'association « les Amis de Notre Dame » (50 K€), l'Aumônerie de Boulogne-Billancourt (2K€) et l'association Diocésaine de Nanterre (100 K€) auxquelles il faut ajouter la composante FCCT d'investissement (remboursement à l'euro l'euro de la Ville à l'EPT GPSO de l'ex-budget Billancourt Seguin) pour 4 025,1 K€.

Sécurité : **740,2 K€** (contre 1 079,2 K€ en 2022)

Les dépenses réalisées sur la fonction « Sécurité » en 2023 concernent la participation versée à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris au titre des dépenses d'investissement (440,5 K€), les dépenses de vidéo protection (152,8 K€) l'acquisition de matériels pour la police municipale (77,3 K€) et l'installation de bornes incendie (69,5 K€).

Enseignement : **6 850,9 K€** (contre 6 058,9 K€ en 2022)

Les opérations projets de la fonction « Enseignement » ont intégré la réhabilitation du groupe scolaire Ferdinand Buisson (1 846,9 K€), le centre d'hébergement Pierre-Grenier (10 K€) et l'accessibilité des bâtiments scolaires (24,2 K€).

En 2023, les dépenses d'équipement récurrentes réalisées en matière d'enseignement (4 969,7 K€) ont regroupé :

- Les travaux effectués dans les écoles pour 3 160,4 K€ ;
- Les achats de matériels de restauration (217,8 K€) et de mobiliers et matériels scolaires (273,9 K€) ;
- La renaturation et la perméabilisation de la cour de l'école Casteja (507,2 K€) ;
- La réhabilitation de la maternelle Jean Guillon après l'incendie (304 K€) ;
- L'installation de zones de fraîcheur dans les écoles (486,6 K€) ;
- Des études en vue de la rénovation du groupe scolaire Silly (19,8 K€).

Culture : **1 328,6 K€** (contre 2 057,8 K€ en 2022)

Les opérations projets « Culture » ont concerné la modernisation du réseau des médiathèques (80,5 K€), les études pour la restauration de l'Église Notre-Dame (14,9 K€) et les travaux d'accessibilité des bâtiments culturels (40,3 K€).

Les dépenses d'investissement récurrentes de la fonction « Culture » (1 134,4 K€) ont intégré :

- Les travaux dans les bâtiments culturels (389,6 K€) ;
- Les acquisitions du fond documentaire des médiathèques (540,5 K€), des musées (83 K€) et des travaux d'archives (32,6 K€) ;
- Les achats d'investissement pour des expositions et les ateliers d'arts plastique (10 K€) ;
- Le renouvellement d'équipement scénique du Carré Belle-Feuille (78,7 K€).

Des subventions d'équipement (58,4 K€) ont été versées à la Bibliothèque pour tous (0,7 K€), le Groupe d'Expression Culturelle Brésilienne (3,5 K€), le Lutétien (0,5 K€), Model Kit Stat (0,6 K€), Théâtre in love (0,5 K€), Carré sur Seine (2 K€), le Cirque nomade (9 K€), le Club des brodeuses (1 K€), Boulogne harmonie (0,6 K€), la maîtrise des Hauts-de-Seine (30 K€), l'Académie musicale Philippe Jaroussky (10 K€).

Sports : **2 663,8 K€** (contre 2 897,9 K€ en 2022)

Les opérations projets Sports réalisées en 2023 portent sur les rénovations des gymnases Dôme (247,6 K€) et Paul Bert (624 K€), les travaux d'accessibilité dans les bâtiments sportifs (81,6 K€) et la fin du paiement des bulles de tennis Le Gallo (15,8 K€).

Les dépenses récurrentes d'équipement rattachées à la fonction « Sports » (1 542,3 K€) ont concerné :

- Les travaux sur les bâtiments sportifs (712,2 K€) et les achats de matériel pour les gymnases (128,5 K€) ;
- La rénovation des boulodromes (37,1 K€) ;
- La rénovation du terrain de basket du parc des Glacières (74,1 K€) ;
- La rénovation des vestiaires sportifs (483,3 K€) ;
- Des achats pour les manifestations sportives et l'École municipale des sports (12,3 K€) ;
- La prise en charge de dommage-ouvrage sur les travaux du complexe Le Gallo (94,8 K€).

Des subventions d'équipement ont été versées aux associations (152,4 K€) : ACBB (150 K€), Agrippine (1,4 K€) et Paris Euskal Pilota (1 K€).

Jeunesse : **308,3 K€** (contre 285,7 K€ en 2022)

Il s'agit de dépenses de travaux (211 K€) dans les centres de loisirs ainsi que l'acquisition d'équipements (78,3 K€) pour les activités de la jeunesse.

Des subventions d'équipement ont été versées aux associations (18,9 K€) : les Enfants de la comédie (1 K€), le Centre nautique des scouts marins (4 K€), les Éclaireurs Unionistes (2 K€), les Éclaireurs groupe Lapérouse (1 K€), les Scouts unitaires (2,1 K€), les Scouts et Guides de France (2 K€), les Scouts et Guides d'Europe (4 K€), l'Outil en main (0,8 K€).

Actions Sociales : **91,5 K€** (contre 181,5 K€ en 2022)

Les dépenses d'équipement au titre de l'action sociale ont concerné en 2023 :

- Les travaux sur les bâtiments dédiés à l'action sociale (44,3 K€) ;
- Une contribution au FIPHP (38,2 K€) ;
- Des subventions d'équipement : Terre d'arcs en ciel (8 K€), Espoir Hope Elikia (1 K€).

Famille : **1 506,2 K€** (contre 2 489,9 K€ en 2022)

Les opérations projet de la fonction « Famille » ont porté sur les travaux du club Carnot (47,7 K€) et les travaux d'accessibilité dans les crèches (43,5 K€).

Les dépenses récurrentes d'équipement de la fonction « Famille » (1 414,7 K€) ont concerné en 2023 :

- Les travaux et interventions sur les bâtiments de la petite enfance et d'accueil des seniors (1 227,8 K€) ;
- Les acquisitions de matériel de puériculture pour les crèches (186,9 K€).

Logement : **4 023,3 K€** (contre 2 696 K€ en 2022)

Ce poste est principalement constitué des surcharges foncières pour 3 680 K€ et de travaux sur le patrimoine privé de la Ville (343,3 K€).

Acquisitions immobilières : **55,6 K€** (contre 193,5 K€ en 2022)

Les réalisations constatées en 2023 sur cette fonction concernent des frais d'actes, des diagnostics et des honoraires pour les opérations immobilières.

Aménagement des territoires : **557,6 K€** (contre 301,8 K € en 2022)

Les dépenses d'équipement au titre de l'aménagement des territoires ont concerné en 2023 :

- Le programme d'aménagement du port Legrand (421 K€) ;
- Des études et des autorisations d'urbanisme (4,9 K€) ;
- Des travaux sur les espaces verts (131,6 K€).

Actions économiques : **858,7 K€** (contre 837,9 K€ en 2022)

Les dépenses concernent la réhabilitation du marché Billancourt (600,7 K€), les travaux sur les marchés alimentaires (196,3 K€) et la sécurité électrique dans les marchés (61,7 K€).

Environnement : **496,7 K€** (contre 80,3 K€ en 2022)

Sur la fonction « Environnement », 479,6 K€ ont été consacrés au plan d'action pour la pérennisation de l'écosystème de l'école de la Biodiversité et 17,1 K€ aux achats et équipements de la Maison de la Planète.

* * *

Bilan de l'Ad'ap sur l'exercice 2023

En 2023, la situation des établissements concernés par le projet Ad'ap est la suivante :

- 20 établissements sont sortis du périmètre en raison d'une évolution patrimoniale (vente, changement d'affectation, à démolir) : crèche les Guérets, jardin d'éveil Dôme, ancienne PMI rue de Paris, la bibliothèque Marmottan, un local musical, locaux vides ex-RAM, etc.
- 56 équipements ont été rendus accessibles : les travaux sont terminés ou déclarés conformes ;
- 13 équipements sont en cours d'étude ou de travaux ;
- 42 sont à réaliser ;
- 32 font partis de projets globaux (rénovation totale ou partielle).

C- LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations dites d'ordre correspondent à des écritures, équilibrées en dépenses et en recettes, qui ne donnent pas lieu à un flux financier ; elles sont opérées soit entre les sections de fonctionnement et d'investissement soit au sein de la section d'investissement.

Elles ne modifient donc pas le résultat global du compte financier mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

<i>en milliers €</i>	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023 (*)	CFU 2023	Evol. en% 2023/2022	Exé. en% CFU 2023/Budget 2023
Recettes de fonctionnement	3 539	2 420	2 614	3 567	9 840	9 085	248%	92%
Dépenses de fonctionnement	16 051	19 279	59 870	17 719	25 487	25 198	-58%	99%
Solde fonctionnement (a)	-12 512	-16 860	-57 255	-14 151	-15 647	-16 114	-72%	103%
Recettes d'investissement	19 067	34 238	59 877	31 719	39 487	26 617	-56%	67%
Dépenses d'investissement	6 555	17 378	2 622	17 567	23 840	10 503	301%	44%
Solde investissement (b)	12 512	16 860	57 255	14 151	15 647	16 114	-72%	103%
Total effet mouvements d'ordre (a+b)	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Budget total 2023 : budget primitif 2023, décisions modificatives 2023 et virements de crédits

En 2023, les opérations d'ordre représentent 35 702 K€.

Pour la section de fonctionnement les opérations portent sur 9 085 K€ de recettes et 25 198 K€ de dépenses. Les écritures de dépenses correspondent aux dotations aux amortissements (16 922 K€) et à la comptabilisation de la valeur nette comptable et des plus ou moins-values des immobilisations cédées. Les recettes portent sur la neutralisation des subventions amortissables, la reprise des provisions et les travaux en régie (9 085 K€). Il s'agit d'opérations dont la contrepartie est constatée en section d'investissement.

Ainsi, outre ces flux, en section d'investissement, sont également constatées les opérations d'ordre dites patrimoniales qui sont équilibrées et dont le montant s'élève à 1 418 K€ et qui concernent des opérations d'ordre liées à des transferts d'études.

Synthèse des écritures d'ordre

	CFU 2023 Dépenses	CFU 2023 Recettes
Total opération ordre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	25 198	25 198
Total opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement	9 085	9 085
Total des opérations d'ordre au sein de la section d'investissement	1 418	1 418
TOTAL GENERAL	35 702	35 702

a. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

<i>en milliers €</i>	Dépenses de fonctionnement			Recettes d'investissement		
	Désignation de l'opération	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	946	675	7 127	926	21	7 127
Plus-Value des immobilisations cédées	946	6761	902	926	192	902
Autres charges exceptionnelles	946	678		926	271	
Cessions d'actifs			8 029			8 029
Amortissements techniques	946	6811	10 347	926	2805; 2808; 281XX	10 347
Amortissements des frais d'études	946	6811	2 395	926	2802 ; 28031 ; 28033	2 395
Amortissements des subventions d'équipement versées	946	6811	4 180	926	2804XXX	4 180
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			16 922			16 922
Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	946	6862	-	926	4817	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	946	6817	248	926	4912	248
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	946	6815	-	926	15112	-
Dotations aux provisions			248			248
Total opérations ordre entre sections			25 198			25 198

• **Cessions d'actifs**

Lorsque la Ville vend un bien inscrit dans son patrimoine, outre les écritures liées aux produits de la cession, elle doit constater, par opération d'ordre budgétaire, les écritures liées aux plus ou moins-values de la cession.

Au titre de l'exercice 2023, les montants constatés s'établissent à 902 K€.

• **Les amortissements**

L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause que cette immobilisation soit matérielle ou immatérielle.

Cet amortissement est constaté annuellement en fonction du plan d'amortissement qui correspond à la durée d'utilisation définie par l'assemblée délibérante par catégorie de biens. Conformément à l'instruction comptable M57 pour tous les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2021, la dotation d'amortissement est calculée au *protata temporis* (le point de départ est la date de mise en service effective).

Au titre de l'exercice 2023, les amortissements constatés peuvent être répartis en trois catégories :

- Les dotations techniques apparaissent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement pour 10 347 K€ ;
- Les amortissements des frais d'études s'élèvent à 2 395 K€ en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement ;
- Les amortissements des subventions d'équipement s'élèvent à 4 180 K€ en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

- **Provision pour dépréciation des comptes des actifs circulants et risques et charges**

La provision pour dépréciation des comptes des actifs circulants correspond aux titres non recouverts par la trésorerie. Ainsi, l'ajustement de cette provision est réalisé sur la base des éléments transmis par le comptable public auxquels est appliquée la méthode de dépréciation définie dans le règlement budgétaire et financier approuvé par la ville en date du 30 septembre 2021 (20% des créances de N-1, 80% des créances de N-2 et 100% des créances de N-3 et au-delà). Le montant de cette provision a été augmenté de 248 K€ en 2023 et atteint le montant de 2 045 K€ pour l'année 2023.

b. Les opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

<i>en milliers €</i>	Dépenses d'investissement			Recettes de fonctionnement			
	<u>Désignation de l'opération</u>	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
	Moins-Value des immobilisations cédées	926	192	5 021	946	7761	5 021
	Etudes en régie (immobilisations incorporelles)	926	2031	1 562	946	721	1 562
	Travaux en régie (immobilisations corporelles)	926	21	689	946	722	689
	Travaux et études en régie			7 272			7 272
	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	926	4912	-	946	7817	-
	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant et CET	926	15XXX	1 752	946	7815	1 752
	Reprise subventions transférables	926	139XX	61	946	777	61
	Total opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement			9 085			9 085

- **Les travaux et les études en régie**

Il s'agit d'immobilisations créées par la Ville pour elle-même ; elles sont réalisées par le personnel de la ville avec ses ressources. Ces immobilisations sont comptabilisées en additionnant les coûts des matières premières utilisées (câbles, tuyaux, petits matériels divers, etc.) et les charges directes de production (frais de personnels, matériel acquis (logiciels, outils divers, etc.))

En 2023, la Ville a réalisé des études en régie pour un montant de 1 562 K€ et 689 K€ au titre des travaux en régie soit un total de 2 251 K€.

- **Reprise de dotations pour risques et charges**

Les provisions constituées au titre des contentieux et de la monétisation des jours de CET ont fait l'objet d'une reprise (1 752 K€). Les jugements rendus par le tribunal d'instance ont permis de clôturer les procédures en cours. La Ville n'a rien eu à payer.

- **Reprise subventions transférables**

Les subventions transférables sont des aides reçues par la Ville pour financer une immobilisation dont la reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge des amortissements constatée en section de fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2023, la reprise des subventions amortissables s'élève à 61 K€.

c. Les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement

<i>en milliers €</i>	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Opérations afférentes à l'emprunt	925	16441	-	910	1644X	-
Subvention d'équipement liées aux cessions à l'€ symbolique	925	2044	433	925	21	433
Transfert créances	925	21318	-	925	2764	-
Transfert études	925	2138	985	925	2031	985
Total des opérations d'ordre au sein de la section d'investissement			1 418			1 418

- **Transfert de frais d'études**

Ces mouvements consistent à transférer les frais d'études (comptes 2031) et d'insertion (compte 2033), réalisés antérieurement et se rattachant à des programmes d'équipement ayant connu un début d'exécution, sur des comptes d'immobilisations en cours (comptes 23 et 21). Ces écritures d'un montant de 985 K€ sont équilibrées en dépenses (comptes 205, 21 et 23) et en recettes (compte 203).

- **Opérations afférentes aux cessions à l'euro symbolique**

En 2021, la ville a enregistré à l'euro symbolique, la cession du bien immobilier sis 17 rue des quatre Cheminées à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine. Dans le cadre de cette opération de construction de logements, le terrain a été évalué par les domaines à 1 494 000 €, montant déductible de l'amende SRU 2022 et 2023.

- **Restes à réaliser**

En 2023, aucune dépense n'est à reporter, l'état des restes à réaliser est donc nul.

D- RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'excédent de la section de fonctionnement du seul budget principal s'élève à 19 993 K€, hors recette de cessions. Le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2022 (20 467 K€) porte ce résultat à 40 459 K€. Après la prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement de 20 168 K€, des reports d'investissement (0 K€ en dépenses) et de l'apurement du compte 1069, le résultat net de clôture est ramené à **20 118 K€**.

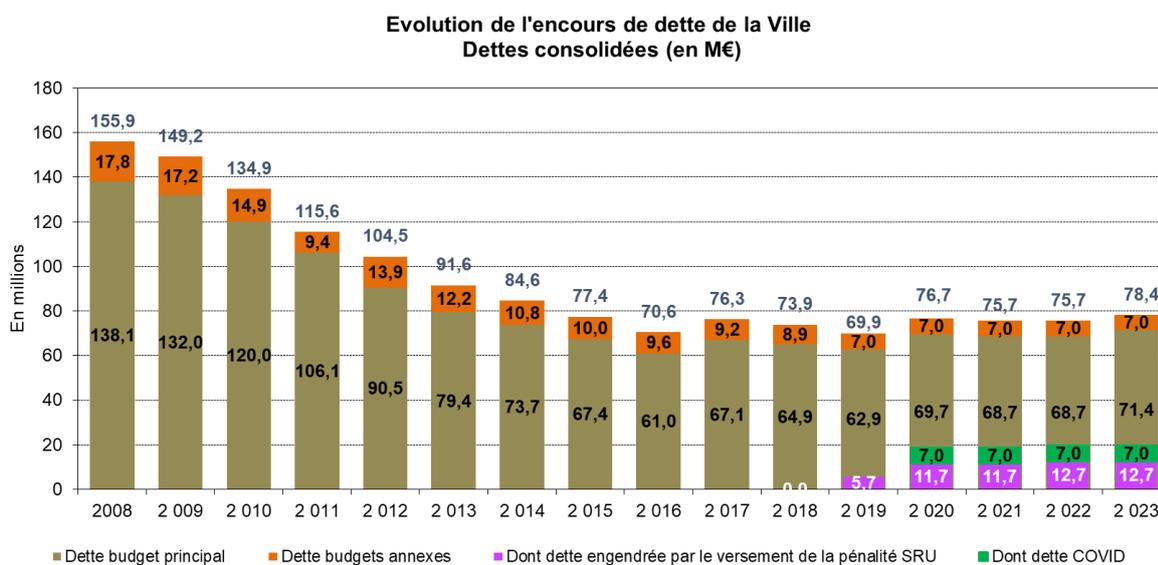
Le résultat d'exécution 2023 du budget principal de la maquette M57, comme les résultats d'exécution des budgets annexes (détaillés dans la partie II du présent rapport), a fait l'objet d'une reprise anticipée au BP 2024.

RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL (M57)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Mouvements réels (cessions retraitées)						
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	238 025	238 306	235 145	237 159	245 454	250 530
Travaux en régie	3 000	2 998	2 830	2 178	2 152	2 251
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Total recettes de fonctionnement (1)	241 025	241 304	237 975	239 336	247 606	252 781
Dépenses de fonctionnement	211 716	214 314	215 311	210 865	224 042	232 788
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Total dépenses fonctionnement (2)	211 716	214 314	215 311	210 865	224 042	232 788
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	29 309	26 990	22 664	28 472	23 564	19 993
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4) (yc Billancourt Seguin)	14 853	25 758	21 010	22 280	22 483	20 467
Résultat cumulé de fonctionnement (5) =3+4	44 162	52 748	43 674	50 752	46 047	40 459
Recettes d'investissement (yc cessions) (6)	45 064	14 623	41 432	21 742	77 802	29 281
Dépenses d'investissement (7)	64 508	47 053	46 443	42 353	93 948	40 262
<i>dont travaux en régie</i>	3 000	2 998	2 830	2 178	2 152	2 251
<i>dont CP</i>	24 132	38 604	33 368	30 901	70 801	29 293
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)(yc Billancourt Seguin)	1 733	693	-16 383	-7 485	-9 262	-9 188
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-17 711	-31 738	-21 394	-28 095	-25 408	-20 168
Résultat brut (10) =3+4+9	26 451	21 010	22 280	22 656	20 640	20 291
Reports Recettes (11)	0	0	0	0	0	0
Reports Dépenses (12)	0	0	0	0	0	0
Apurement compte 1069	0	0	0	173	173	173
Résultat disponible(13) = 10+11-12	26 451	21 010	22 280	22 483	20 467	20 118
Fonds de roulement de l'exercice hors RAR	26 451	21 010	22 280	22 483	20 467	20 118

E- LA DETTE

La dette et l'évolution de celle-ci ont fait l'objet d'un précédent **rapport présenté par l'exécutif lors du conseil municipal du 1^{er} février 2024**. Ce rapport dresse un état des lieux de la dette consolidée au 31 décembre 2023¹ :

- L'encours de dette est classé 100% 1A, soit le profil de risque le plus faible au sens de la charte Gissler (ou charte de bonne conduite). Il se compose d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable simples indexés sur des indices monétaires de la zone euro ;
- Selon la grille élaborée par le prestataire *Finance Active*, le risque global associé à l'encours de dette est de 1 (sur une échelle allant de 1 à 5), soit un niveau de risque le « plus bas possible » ;
- Les emprunts à taux variables représentent 42% de l'encours, les emprunts à taux variables indexés sur le livret A 11%, et les emprunts à taux fixes 47% : la ventilation de la dette est équilibrée ;
- Le taux moyen s'établit à 3,73% ;
- L'encours consolidé de la dette a été diminué de moitié depuis 2008 (budget principal et budget annexe Piscine Patinoire), soit -77,5 M€ sur la période et -107 M€ en incluant le budget annexe aménagement transféré à l'EPT GPSO. Sur un périmètre comparable, la dette consolidée est passée de 155,9 M€ en 2008 à 78,4 M€ en 2023 ;
- La capacité de désendettement consolidée est de 3,9 ans en 2023 (dont 3,6 ans sur le budget principal).



a. Les charges financières

Au total, les charges financières se sont élevées à 2 290 K€, soit une augmentation de 511 K€ (1 799 K€ en 2022). Pour pouvoir comparer les deux années, il convient d'isoler les variations des ICNE dont l'impact est de -79 K€ en 2023 contre +271 K€ en 2022. Les charges financières *stricto sensu* (compte 66111) ont augmenté de 842 K€, passant ainsi de 1 452 K€ en 2022 à 2 294 K€.

Les principaux mouvements liés aux charges financières sont les suivants :

¹ Dans le cadre de la stratégie de gestion active et de sécurisation de la dette menée depuis plusieurs années, ce rapport a présenté les actions réalisées en 2023 ainsi que les perspectives d'évolution de l'endettement et la gestion de la dette pour l'année suivante.

En milliers d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
(I) Charges financières (et charges assimilées)	3 941	3 742	3 508	3 214	2 799	2 427	4 503	1 835	1 692	1 536	1 779	2 290
Intérêts dette long terme B. ppal (6611+6612)	3 350	3 167	2 967	2 740	2 489	2 238	1 696	1 813	1 638	1 503	1 724	2 216
Intérêts dette court terme (6615+6616)	20	-	88	57	27	20	28	-	1	1	-	31
Commissions divers, dont indemnité RA (668)	143	167	128	151	78	41	1 907	22	52	32	55	43
Charges financières des SWAPS	426	409	325	266	204	128	872	-	-	-	-	-
(II) Produits financiers (Total compte 76 - Budget)	465	468	384	310	245	162	954	-	-	-	-	-
Produits financiers des SWAPS (7688)	465	468	384	310	245	162	954	-	-	-	-	-
(I)-(II) Charges financières nettes	3476	3274	3 124	2 904	2 554	2 265	3 550	1 835	1 692	1 536	1 779	2 290

Les frais financiers du budget principal se décomposent ainsi :

- 2 294 K€ d'intérêts de dette long terme auxquels il faut soustraire 79 K€ (+271 K€ en 2022 et - 63 K€ en 2021) de variation des intérêts courus non échus (ICNE) de la dette long terme, soit 2 216 K€ ;
- 43 K€ de commissions diverses (commissions de non-utilisation et frais de dossier des nouveaux contrats) et 31 K€ d'intérêts des lignes de trésorerie.

b. Les opérations en capital

Les dépenses réelles totales du budget principal au compte 16 se sont élevées à 8 348 K€ en 2023 contre 8 505 K€ en 2022. Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 8 344 K€ et le remboursement de dépôts et cautionnements reçus pour 3 K€.

L'amortissement de la dette bancaire (**8 344 K€**) correspond à :

- L'amortissement des emprunts revolving consolidés, pour 1 593 K€ (inscrits au compte 16441) ;
- L'amortissement des autres emprunts bancaires à taux fixe ou à taux variable pour 4 519 K€ (inscrits au compte 1641) ;
- L'amortissement de prêts à taux 0% consentis par la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) au titre de structures périscolaires ou de petite enfance pour 32 K€ (inscrit au compte 16818) ;
- Le remboursement du CLTR pour 2 200 K€ (inscrit au compte 16449).

Les recettes réelles totales du budget principal au compte 16 se sont quant à elles élevées à **11 004 K€**. Elles correspondent à l'emprunt de l'année de **8 800 K€**, **2 200 K€** correspondant au tirage de fin d'exercice sur l'emprunt CLTR et **4 K€** de dépôts et cautionnement.

i. L'encours de dette au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette du budget principal s'établit à 71 349 K€.

Après ajout de la dette du budget annexe Piscine-Patinoire, d'un montant de **7 000 K€** (tirage revolving), l'encours de dette consolidée à cette même date s'élève à **78 349 K€ (contre 155 944 K€ en 2008)**, s'inscrivant ainsi dans le mouvement de repli initié depuis 2008 (soit - 50% sur la période).

	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23
Encours global de dette	155 944	149 228	134 877	115 575	104 465	91 580	84 554	77 436	70 571	76 339	73 871	69 854	76 696	75 694	75 694	78 349
budget principal	138 144	131 963	119 997	106 140	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 105	64 940	62 854	69 696	68 694	68 694	71 349
dont emprunts classiques	138 144	131 963	119 997	106 140	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 105	64 940	62 854	69 696	68 694	68 694	71 349
emprunts taux fixes	54 897	81 879	73 050	64 063	56 538	50 343	46 042	41 083	36 086	31 067	26 011	22 947	28 869	31 118	36 597	32 712
emprunts taux variables	83 247	50 084	46 947	42 077	33 991	29 077	27 692	26 308	24 923	36 038	38 929	39 907	40 827	37 576	32 097	38 637
dont tirages revolving	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
budget annexes	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	9 562	9 234	8 931	7 000				
dont emprunts classiques	-	-	-	-	-	-	-	-	1 862	4 131	6 613	-	-	-	-	-
Piscine Patinoire	-	-	-	-	-	-	-	-	1 862	4 131	6 613	-	-	-	-	-
dont tirages revolving	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Location immobilières	1 100	685	390	155	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Piscine Patinoire	16 670	16 555	14 490	9 280	13 857	12 050	10 740	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Théâtre de l'Ouest Parisien	30	25	-	-	79	110	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-

II - LES BUDGETS ANNEXES

A- PISCINE PATINOIRE

Mouvements réels et ordre En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023	CFU 2023	Evol en% 2023/20 22	Exe. en% 2023/ budget total 2023
Recettes de fonctionnement	1 829	1 152	2 103	1 766	1 766	2 023	-3,8%	115%
Total recettes de fonctionnement (1)	1 829	1 152	2 103	1 766	1 766	2 023	-3,8%	115%
Dépenses de fonctionnement	1 319	1 659	2 181	1 776	1 776	1 726	-20,9%	97,2%
Total dépenses fonctionnement (2)	1 319	1 659	2 181	1 776	1 776	1 726	-20,9%	97,2%
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	510	- 507	- 78			297	ns	ns
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	85	595	88	10	10	10	ns	ns
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	595	88	10	10	10	307	ns	ns
Recettes d'investissement (6)	9 711	7 080	7 275	16 667	16 667	7 426	2,1%	44,6%
Dépenses d'investissement (7)	7 553	7 311	7 115	16 833	16 833	7 567	6,4%	45,0%
<i>dont CP</i>	549	311	115	2 583	2 583	560	387%	21,7%
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	- 1 922	237	6	166	166	166	ns	ns
Besoin de financement (9) = 6-7+8	237	6	166			24	ns	ns
Résultat brut (10) = 3+4+9	832	94	176	176	176	331	88,0%	ns
Résultat disponible (13) =10	832	94	176	176	176	331	88,0%	ns
Encours de dette au 31 décembre	7 000	7 000	0%	100%				

En section de fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2023 (1 663 K€) comprennent la subvention pour contrainte de service public versée par la Ville au délégataire (1 596 K€), des frais à caractère général pour 44,3 K€ et des frais financiers pour 23 K€. En ce qui concerne les opérations d'ordre, 63 K€ ont été réalisés au titre de la dotation aux amortissements des biens. **Le total des dépenses de fonctionnement est ainsi de 1 726 K€.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 023 K€ et correspondent à la subvention du budget principal.

En section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à **7 560 K€** et comprennent des travaux d'entretien de la piscine et de la patinoire pour 560 K€ ainsi que le remboursement des emprunts classiques de 7000 K€. Les dépenses d'ordres correspondent aux écritures de transfert des frais d'études et d'insertion 7 K€.

Le total des dépenses d'investissement est ainsi de 7 567 K€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **7 356 K€** et correspondent à l'emprunt d'équilibre mobilisé en fin d'exercice de 7 000 K€, au FCTVA pour 17,6 K€ ainsi qu'à la subvention du budget principal finançant les investissements 2023 (338,3 K€). Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux amortissements pour 63 K€ et aux opérations de transferts des frais d'études et d'insertion pour 7 K€. Le total des recettes d'investissements est ainsi de **7 426 K€.**

L'encours de la dette du budget annexe Piscine Patinoire est de 7000 K€ au 31 décembre 2023.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement corrélée avec un solde antérieur reporté significatif permet de dégager un **résultat global de clôture de fin d'exercice excédentaire de 331 K€** au titre de l'année 2023.

B- LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées aux courts de tennis de Longchamp et aux parkings dont la Ville est propriétaire et qui sont mis en location.

mouvements réels et ordre En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023	CFU 2023	Evol en% 2023/20 22	Exe. en% 2023/ budget total 2023
Recettes de fonctionnement	298	341	339	373	547	321	-5,2%	58,7%
Total recettes de fonctionnement (1)	298	341	339	373	547	321	-5,2%	58,7%
Dépenses de fonctionnement	211	298	333	683	857	454	36,6%	53,0%
Total dépenses fonctionnement (2)	211	298	333	683	857	454	36,6%	53,0%
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	87	43	6			-133	ns	ns
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	500	260	303	310	310	310	2,3%	ns
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	587	303	310	310	310	177	-43,0%	ns
Recettes d'investissement (6)	79	384	58	793	726	60	3,5%	8,2%
Dépenses d'investissement (7)	540	23	2	883	816	22	850,1%	2,7%
<i>dont CP</i>	515	23	2	783	716	22	850,1%	3,0%
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	135	-326	34	89	89	89	162,8%	ns
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-326	34	89			127	42,5%	ns
Résultat brut (10) = 3+4+9	260	337	399	399	399	304	-23,8%	ns
Résultat disponible (13) =10	260	337	399	399	399	304	-23,8%	ns
Encours de dette au 31 décembre	-	-	-	-	-	-	-	-

Sur la section de fonctionnement, les produits de location de parkings en 2023 s'élèvent à **321 K€**. Ils permettent de couvrir une grande partie des dépenses réelles de **395 K€** (taxes et charges de copropriété).

Les opérations d'ordre concernent uniquement les dépenses au titre de la dotation aux amortissements pour un montant de 60 K€. Il s'agit d'écritures équilibrées avec une contrepartie en recettes d'investissement.

La section de fonctionnement présente un excédent **177 K€** au 31 décembre 2023 dû au report de l'excédent 2022 de 310 K€.

En section d'investissement, les recettes de **60 K€** constituent la contrepartie des amortissements.

Les dépenses d'investissement concernent la réalisation de divers travaux au club house du TCBB pour 22 K€. La section d'investissement présente un excédent de 127 K€ au 31 décembre 2023 dont 89 K€ de report de l'excédent 2022.

Compte tenu des résultats antérieurs (310 K€ en fonctionnement et 89 K€ en investissement), **l'excédent global de clôture est de 304 K€**.

C- PUBLICATIONS

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées à la conception, la publication et la distribution du journal municipal Boulogne-Billancourt Information et ne comprend que des frais et des produits liés au fonctionnement de ce magazine.

mouvements réels et ordre En milliers €	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023	Budget total 2023	CFU 2023	Evol en% 2023/20 22	Exe. en% 2023/ budget total 2023
Recettes de fonctionnement	478	372	662	635	635	616	-6,9%	97,0%
Total recettes de fonctionnement (1)	478	372	662	635	635	616	-6,9%	97,0%
Dépenses de fonctionnement	428	538	623	692	692	651	4,5%	94,1%
Total dépenses fonctionnement (2)	428	538	623	692	692	651	4,5%	94,1%
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	50	-166	38			-35	ns	ns
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	134	184	18	57	57	57	ns	ns
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	184	18	57	57	57	22	ns	ns

Les recettes proviennent principalement des espaces de publicité vendus et sont complétées par une subvention d'équilibre versée par le budget principal. Au titre de l'exercice 2023, les recettes propres de ce budget s'élèvent à 201 K€, soit une baisse de 8% par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne la subvention d'équilibre du budget principal, elle est de 415 K€ soit une baisse de 6% par rapport à 2022.

Les dépenses liées à la fabrication des magazines sont de 625 K€ pour l'année 2023. Les autres dépenses concernent des admissions en non-valeur sur présentation du comptable public et des annulations de titres atteignant un montant de 25 K€.

Le résultat propre de l'exercice 2023 est déficitaire de 35 K€, néanmoins le **résultat cumulé au 31 décembre 2023 est de 22 K€** avec la reprise du résultat précédent de 57 K€.

III - LES ANNEXES

Annexe n°1- – Les AP-CP consolidés en 2023

Catégories d'AP	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SERVICES GENERAUX	4 702 751	3 435 430	4 078 493	3 524 887	4 282 797	4 401 216	2 805 541	2 612 258	2 840 236	3 180 313	8 647 786	9 005 809	11 528 241	10 343 788	13 053 510	9 810 975
SECURITE	389 187	820 438	475 233	570 056	1 368 470	619 731	351 446	210 547	908 795	391 428	372 827	308 886	575 378	1 347 762	1 079 185	740 219
ENSEIGNEMENT	13 153 890	15 229 969	2 108 329	1 492 332	2 649 897	8 907 793	2 981 539	2 744 156	4 902 730	14 388 383	7 031 835	14 154 122	7 585 179	5 878 958	6 058 947	6 850 896
CULTURE	11 363 919	4 671 346	3 354 870	1 953 377	2 333 086	1 835 747	1 627 475	1 617 916	1 606 515	2 165 230	1 351 390	1 639 639	1 312 579	1 550 564	2 057 819	1 328 648
SPORTS (*)	631 923	3 408 778	1 259 185	709 029	1 181 472	2 483 061	6 656 944	5 943 711	16 011 069	16 381 091	3 532 308	3 599 518	4 831 232	2 155 624	2 897 899	2 663 821
JEUNESSE	184 364	103 208	75 666	171 055	138 948	285 308	363 780	219 275	174 013	137 866	130 590	231 650	145 202	182 140	285 748	308 274
INTERVENTIONS SOCIALES	932 194	395 176	61 059	204 356	648 162	99 925	51 835	39 481	586 099	201 643	360 011	3 050 909	493 905	82 195	181 507	91 557
FAMILLE	2 502 865	2 676 163	2 648 519	826 183	1 903 436	3 574 089	3 300 844	5 146 209	1 267 764	1 530 108	1 287 202	4 209 831	2 755 183	2 361 167	2 489 916	1 506 249
LOGEMENT	1 172 191	1 151 207	451 542	92 654	59 124	227 219	291 456	76 512	26 887	120 212	773 309	405 921	1 072 034	5 359 288	2 696 031	4 023 324
URBANISME	302 339	241 837	362 906	796 224	2 031 675	4 059 519	5 232 151	132 169	106 528	38 774	176 967	70	80 192	3 177	23 927	613 200
OPERAT° D'AMENAGEMENT	1 792 797	1 339 143	558 921	433 999	1 071 665	516 572	2 994 808	82 281	3 312 957	5 460 670	39 200	1 220 921	1 963 981	534 288	402 660	
EPIFI															38 586 714	
VOIRIE/ESPACES VERTS/POLITIQUE DE LA VILLE	79 729	345 010	92 217	128 216	189 733	384 238	205 919	39 198	123 189	208 889	231 441	268 696	311 656	277 571	68 667	
ENVIRONNEMENT	9 211	7 953	46 514	0	4 246	0	1 500	0	0	484	0	30 000	163 698	251 533	80 287	496 746
ACTIONS ECONOMIQUES	199 646	143 476	59 269	283 956	152 366	35 899	77 917	93 220	131 237	82 988	197 009	478 105	549 685	572 984	837 983	858 736
TOTAL DEPENSES EQUIPT	37 417 005	33 969 135	15 632 723	11 186 325	18 015 075	27 430 316	26 945 167	18 956 933	31 998 020	44 288 079	24 131 876	38 604 077	33 368 142	30 901 040	70 800 801	29 292 643

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget principal	37 417	33 969	15 633	11 186	18 015	27 430	26 945	18 957	31 998	44 288	24 132	38 604	33 368	30 901	70 801	29 292 643
Budgets annexes	278	220	74	887	6 363	5 893	1 642	548	235	325	317	233	1 064	334	117	582
Publications		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Piscine Patinoire	49	161	61	882	6 278	5 795	350	136	175	249	301	101	549	311	115	560
Théâtre de l'Ouest parisien	107	59	13	5	84	98	1 292	412	0	0	0	0	0	0		
Locations immobilières	122	0	0	0	1	0	0	0	60	77	17	131	515	23	2	22
Total consolidé	37 695	34 189	15 707	12 073	24 378	33 324	28 587	19 505	32 233	44 613	24 449	38 837	34 432	31 235	70 918	29 293 225

Annexe n°2 - État des AP-CP

Opérations		Autorisations de programme							
		Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (2022)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2023 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (2)	AP ouvertes pour exercices 2023 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2023 après DM	Réalisations 2023 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
APP	Cimetière Pierre Grenier	2019-2025	6 700 000	6 700 000	5 126 668	1 573 332	215 500	214 926	1 358 406
APP	Maison Waleska	2015-2023	920 999	920 999	162 587	758 412	0	0	758 412
APP	Réhabilitation Hôtel de Ville	2018-2026	1 060 000	1 060 000	0	1 060 000	143 000	0	1 060 000
APP	Logiciels RH (paye-temps de travail)	2019-2026	565 144	565 144	358 712	206 432	0	0	206 432
APP	RH - Médecine du travail	2015-2023	198 714	198 714	101 008	97 707	13 000	0	97 707
APP	Espace Bernard Palissy	2019-2026	3 900 000	3 900 000	249 371	3 650 629	250 000	0	3 650 629
APP	Budget participatif	2021-2026	1 000 000	1 000 000	15 472	984 528	250 000	18 243	966 285
APP	Smart city	2022-2023	0	30 000	0	30 000	30 000	0	30 000
APS	GPSO - subvention d'investissement	2018-2026	36 695 361	36 695 361	20 651 915	16 043 446	4 040 000	4 025 142	12 018 304
APS	Subvention d'équipement 900	2019-2026	627 000	679 000	495 437	183 563	183 563	152 000	31 563
APS	Subvention d'équipement - à affecter 900	2 023	225 000	32 900	0	32 900	0	0	32 900
APR	Opérations récurrentes - Services généraux 900	2008-2026	66 997 793	69 943 455	57 173 846	12 769 608	6 562 550	5 400 664	7 368 945
	Services généraux - Chapitre 900		118 890 012	121 725 574	84 335 017	37 390 557	11 687 613	9 810 975	27 579 583
APP	Accessibilité Ad'Ap - services généraux	2015-2026	2 771 321	2 703 431	452 333	2 251 098	0	0	2 251 098
APP	Accessibilité Ad'Ap - éducation	2015-2026	2 095 601	2 095 601	543 574	1 552 026	170 378	24 190	1 527 836
APP	Accessibilité Ad'Ap - culture	2015-2026	677 226	677 226	247 252	429 974	105 691	40 333	389 642
APP	Accessibilité Ad'Ap - sports et jeunesse	2015-2026	1 034 214	1 034 214	500 864	533 350	92 871	81 563	451 787
APP	Accessibilité Ad'Ap - actions sociales	2015-2026	66 216	134 106	7 035	127 071	82 760	41 380	85 691
APP	Accessibilité Ad'Ap - petite enfance et seniors	2015-2026	654 506	654 506	137 433	517 073	2 300	2 083	514 990
APP	Accessibilité Ad'Ap - actions économiques	2015-2026	260 917	260 917	60 917	200 000	0	0	200 000
	Adap - diverses fonctions		7 560 000	7 560 000	1 949 408	5 610 593	454 000	189 549	5 421 043
APP	Vidéo protection	2010-2026	4 044 554	4 044 554	3 239 866	804 688	200 000	152 825	651 863
APS	Participation pompiers	2008-2026	6 732 104	6 732 104	4 778 820	1 953 284	650 000	440 526	1 512 758
APR	Opérations récurrentes - Sécurité 901	2008-2026	1 287 837	1 469 127	1 018 127	451 000	220 500	146 869	304 131
	Sécurité - Chapitre 901		12 064 496	12 245 785	9 036 813	3 208 972	1 070 500	740 219	2 468 753
APP	Restauration Pierre Grenier et centre d'hébergement	2015-2026	4 500 000	4 500 000	4 118 283	381 717	50 000	10 044	371 673
APP	Réhabilitation école Fessart Escudier	2019-2026	4 573 706	4 586 996	4 186 996	400 000	157 048	0	400 000
APP	Fusions d'écoles	2019-2026	3 699 704	3 799 701	3 699 701	100 000	100 000	0	100 000
APP	École Ferdinand Buisson	2021-2025	4 000 000	4 000 000	1 506 349	2 493 651	1 864 733	1 846 915	646 736
APS	Subvention d'équipement - à affecter 902	2 023	0	0	0	0	0	0	0
APS	Subvention d'équipement 902	2019-2026	200	200	200	0	0	0	0
APR	Opérations récurrentes - Enseignement 902	2008-2026	50 346 830	54 941 731	45 439 614	9 502 117	5 655 622	4 969 747	4 532 370
	Enseignement - Chapitre 902		67 120 441	71 828 628	58 951 143	12 877 485	7 827 403	6 826 706	6 050 779
APP	Atelier J. Bernard	2019-2023	0	0	0	0	0	0	0

Opérations	Autorisations de programme							
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (2022)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2023 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (2)	AP ouvertes pour exercices 2023 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2023 après DM	Réalisations 2023 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
APP	Église Notre-Dame	6 500 000,00	10 000 000	0	10 000 000	300 000	14 950	9 985 050
APP	Bulles de tennis	1 305 706,26	1 305 706	1 246 094	59 612	30 000	15 405	44 208
APP	Le Gallo - Tribunes	603 851,86	604 624	602 317	2 307	2 307	480	1 827
APP	Gymnase Dôme Travaux	1 999 999,74	2 800 000	32 127	2 767 873	500 000	247 613	2 520 260
APP	Gymnase Biodiversité	813 369,72	813 370	439 526	373 843	373 843	0	373 843
APP	Boulogne 2024	2 500 500,00	2 500 500	2 500 500	0	0	0	0
APP	Équipement omnisports	72 173 840,00	72 173 840	1 860 000	70 313 840	0	0	70 313 840
APP	Terrain multisport Denfert	1 000 000,00	1 000 000	12 306	987 694	300 000	0	987 694
APP	Gymnase Paul Bert	1 500 000,00	1 500 000	226 573	1 273 427	939 995	624 051	649 376
APP	Modernisation du réseau des médiathèques	0	3 088 150	0	3 088 150	514 092	80 505	3 007 645
APS	Subvention d'équipement 903	2 421 044,00	2 650 854	2 421 044	229 810	229 810	229 810	0
APR	Opérations récurrentes 903	42 261 386,66	43 899 525	37 137 059	6 762 466	3 457 378	2 966 033	3 796 433
APS	Subvention d'équipement - à affecter 903	2 023	267 543,00	316 338	0	316 338	0	316 338
	Jeunesse Sport Culture - Chapitre 903	133 347 241	142 652 907	46 477 547	96 175 361	6 647 426	4 178 846	91 996 514
APP	Foyer hébergement "L'Olivier"	4 325 446	4 325 446	4 209 146	116 300	116 225	0	116 300
APP	Crèche Gallieni Bellevue	5 013 452	5 013 452	4 995 101	18 351	351	351	18 000
APP	Club séniors Carnot	1 210 006	1 210 006	1 088 475	121 531	82 300	47 717	73 814
APR	Opérations récurrentes - Action soc-Famille 904	18 102 639	19 599 966	15 378 528	4 221 438	2 153 130	1 497 274	2 724 164
APS	Maison du Répit	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	100 000	0	1 000 000
APS	Subventions d'équipement 904	7 000	16 000	7 000	9 000	9 000	9 000	0
APS	Subvention d'équipement - à affecter 904	2 023	17 000	49 400	0	49 400	0	49 400
	Actions sociale Famille - Chapitre 904	29 675 543	31 214 270	25 678 249	5 536 020	2 461 006	1 554 342	3 981 678
APP	Études d'urbanisme	1 195 523	1 195 523	1 120 046	75 477	66 265	4 914	70 563
APP	Acquisition immobilière (réserve foncière)	26 264 972	26 264 972	16 363 155	9 901 817	200 000	55 600	9 846 216
APP	EPFIF	40 600 000	38 586 714	38 586 714	0	0	0	0
APP	Port Legrand	1 800 000	1 800 000	186 800	1 613 200	408 760	406 740	1 206 460
APR	Opérations récurrentes - Aménagement 905	4 369 878	4 201 194	3 451 711	749 483	479 212	343 151	406 333
APS	Surcharges foncières	35 610 559	35 610 559	8 928 150	26 682 409	7 034 906	3 680 000	23 002 409
APS	Fonds de concours GPSO - désamiantage parking Bellefeuille	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	1 000 000
APS	Subvention d'équipement 905	19 009	19 009	19 009	0	0	0	0
APS	Subvention d'équipement - à affecter 905	2 023	2 250	4 990	0	4 990	0	4 990
	Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905	110 862 191	108 682 962	68 655 586	40 027 376	8 189 143	4 490 406	35 536 970
APP	Marché Billancourt	600 000	1 052 718	391 718	661 000	638 201	600 752	60 248
APR	Opérations récurrentes - Actions économiques 906	2 688 160	2 731 499	2 460 133	271 366	211 899	196 268	75 097
	Actions économiques - Chapitre 906	3 288 160	3 784 217	2 851 851	932 366	850 100	797 020	135 346
APR	Opérations récurrentes - Environnement 907	174 881	818 759	95 978	722 781	508 636	496 746	226 035
	Environnement - Chapitre 907	174 881	818 759	95 978	722 781	508 636	496 746	226 035
APP	Sécurité électrique - services généraux	531 349	371 267	153 063	218 204	20 000	0	218 204

Opérations		Autorisations de programme							
		Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (2022)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2023 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (2)	AP ouvertes pour exercices 2023 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2023 après DM	Réalisations 2023 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
APP	Sécurité électrique - éducation	2019-2025	123 100	104 374	4 896	99 478	0	0	99 478
APP	Sécurité électrique - Sports et jeunesse	2019-2025	320 571	434 034	184 034	250 000	250 000	0	250 000
APP	Sécurité électrique - petite enfance et séniors	2019-2025	150 000	200 000	0	200 000	200 000	0	200 000
APP	Sécurité électrique - logements	2019-2025	210 000	430 000	0	430 000	430 000	146 118	283 882
APP	Sécurité électrique - actions économiques	2019-2025	915 001	951 931	810 183	141 749	90 000	61 716	80 032
	Sécurité électrique des bâtiments - diverses fonctions		2 250 020	2 491 606	1 152 176	1 339 430	990 000	207 834	1 131 596
	AP/CP du Budget principal		485 232 987	503 004 709	299 183 768	203 820 941	40 685 827	29 292 643	174 528 297

	Pour mémoire AP votée N-1 (2022)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2023 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (2)	AP ouvertes pour exercices 2023 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2023 après DM	Réalisations 2023 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
APP	214 379 510	220 592 738	99 727 197	120 865 541	9 189 621	4 739 414	116 126 127
APR	186 229 406	197 605 255	162 154 996	35 450 259	19 248 927	16 016 751	19 433 508
APS	84 624 070	84 806 716	37 301 575	47 505 141	12 247 279	8 536 478	38 968 662
Total	485 232 987	503 004 709	299 183 768	203 820 941	40 685 827	29 292 643	174 528 297

		Autorisations de programme							
		Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (2022)	Pour mémoire AP votée dernière étape 2023 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (2)	AP ouvertes pour exercices 2023 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2023 après DM	Réalisations 2023 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
	AP "Piscine-Patinoire"		3 258 319	4 439 984	1 800 848	2 639 136	2 582 858	560 434	2 078 702
	dont "Immobilisations incorporelles"		367 667	457 103	275 245	181 858	181 858	77 736	104 122
	dont "Immobilisations corporelles"		1 769 378	2 796 985	460 607	2 336 378	2 280 100	361 798	1 974 580
	dont "Autres immobilisations en cours"		1 121 274	1 185 896	1 064 996	120 900	120 900	120 900	0
	AP "Locations immobilières"		1 318 227	1 607 280	825 280	782 000	715 000	21 743	760 257
	dont "Club house du tennis de Longchamp"		1 170 000	1 476 423	746 423	730 000	663 000	3 906	726 094
	dont "Autres travaux"		148 227	130 858	78 858	52 000	52 000	17 837	34 163
	Total budgets annexes		4 576 546	6 047 264	2 626 128	3 421 136	3 297 858	582 177	2 838 959

Annexe n°3 – Les écritures comptables croisées Ville/GPSO et MGP

Section de fonctionnement			
Recettes CFU Ville de Boulogne-Billancourt (dépenses GPSO)		Dépenses CFU Ville de Boulogne-Billancourt (recettes GPSO)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Refacturation mise à disposition du personnel	1 018	Refacturation mise à disposition du personnel (Voirie et Espaces Verts)	381
Refacturation locaux et diverses charges	694	Refacturation de frais divers	165
		Annulation de titres sur exercices antérieurs	108
sous-total refacturations	1 713	sous-total refacturations	654
		FCCT	51 448
sous-total reversements de fiscalité	0	sous-total reversements de fiscalité	51 448
TOTAL	1 713	TOTAL	52 102

Recettes CFU Ville de Boulogne-Billancourt (dépenses MGP)		Dépenses CFU Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Attribution de compensation	54 607		
Compensation parts salaires	23 427		
Sous Total flux MGP	78 034		
Dotation de solidarité MGP	347		
TOTAL recettes de fonctionnement	78 381	TOTAL dépenses de fonctionnement	-

Recettes CFU Ville de Boulogne-Billancourt (Versement DGFIP)		Dépenses CFU Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Fiscalité directe (part GPSO)	29 331		

TOTAL recettes de fonctionnement	109 425	TOTAL dépenses de fonctionnement	52 102
---	----------------	---	---------------

Solde net GPSO et MGP			57 323
------------------------------	--	--	---------------

Flux créés par la Loi NOTRé

Annexe n°4 – Capacité d'autofinancement consolidée (hors travaux en régie et cessions)

CAF consolidée en K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget principal (hors travaux régie, cessions)	16 742	21 829	23 268	22 782	26 315	18 409	18 965	20 811	22 912	15 166	26 309	23 992	19 834	26 325	21 412	17 742
Travaux en régie	3 749	3 548	3 064	2 797	2 788	2 886	2 466	1 203	2 369	2 998	3 000	2 998	2 830	2 178	2 152	2 251
Budget principal avec travaux régie	20 491	25 377	26 332	25 579	29 103	21 295	21 431	22 014	25 281	18 164	29 309	26 990	22 664	28 503	23 564	19 993
Budgets annexes	601	519	2 527	6 205	1 726	398	879	752	191	427	1 773	616	708	-630	87	252
Publications	105	-88	105	-111	-6	1	-8	25	-20	2	16	111	51	-166	38	-35
Locations immobilières	410	377	297	214	200	196	177	184	160	134	-45	62	141	43	63	-74
Piscine Patinoire	21	158	2 130	6 092	1 529	176	699	497	51	291	1 802	443	516	-507	-15	360
Théâtre de l'Ouest parisien	65	72	-5	10	3	25	11	46	0	0	0	0	0	0	0	0
CAF consolidée avec travaux en régie	21 092	25 896	28 859	31 784	32 226	21 693	22 310	22 766	25 472	18 591	31 081	27 606	23 372	27 873	23 651	20 244

Annexe n°5 – Soldes intermédiaires de gestion du budget principal

<i>En millions €</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Produits de gestion courante	174,5	171,2	178,3	180,2	178,6	179,4	181,4	225,9	219,7	221,5	219,8	210,8	218,9	225,9	230,2
<i>dont travaux en régie</i>	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3	3	3	2,8	2,2	2,2	2,3
Charges de gestion courante	133,8	128,1	132,3	135,7	138,4	142,6	141,1	186,8	187,6	186,4	188,5	184,0	186,7	197,4	205,0
Excédent de gestion	40,7	43,1	46	44,5	40,2	36,8	40,3	39,1	32,1	35,1	31,3	26,8	32,2	28,6	25,2
Excédent de gestion hors travaux en régie	37,1	40	43,2	41,7	37,3	34,3	39,1	36,7	29,1	32,1	28,3	24	30	26,4	22,9
Résultat financier (recettes - dépenses)	-4,7	-4,5	-4,2	-3,5	-3,3	-3,1	-2,9	-2,6	-2,3	-3,5	-1,8	-1,7	-1,5	-1,8	-2,0
- subventions versées aux budgets annexes	7,4	11	15,9	11,3	13,1	10,3	14,4	10,2	11	1,5	2	1,9	1,3	2,5	2,4
+/- Autres produits et charges exceptionnels	-3,2	-1,3	-0,3	-0,6	-2,5	-2	-1	-1,1	-0,6	-0,8	-0,4	-0,5	-0,9	-0,7	-0,7
Caf Brute	25,4	26,3	25,6	29,1	21,3	21,4	22	25,3	18,2	29,3	27,1	22,7	28,5	23,6	20,0
Caf Brute hors travaux en régie	21,8	23,2	22,8	26,3	18,4	19	20,8	22,9	15,2	26,3	24,1	19,9	26,3	21,4	17,7
Remboursement du capital de la dette	14,8	12	13,9	15,6	11,1	5,7	6,3	6,4	6,4	34,6	5,3	6,3	9,2	6,3	6,1
Caf nette	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	-5,3	21,8	16,4	19,3	17,3	13,8
Caf nette hors remboursements anticipés	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	22,3	21,8	16,4	19,3	17,3	13,8
Participations reçues et autres	14	8,8	5,3	5,6	5,6	7,2	5	11,5	10,7	28,9	6,5	7,3	6	4,6	6,1
Cessions	4,7	1,9	1,1	29,7	0,5	2,6	3,4	3,5	9,5	4	4,9	1,4	0	4,4	3,0
Dépenses d'investissement	34,2	15,8	12,5	18,7	34,1	34,1	19,3	32,6	44,6	24,7	38,8	34,2	31	32,3	29,7
Travaux en régie	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3	3	3	2,8	2,2	2,2	2,3
Solde avant emprunt et résultat antérieur	-8,5	6,3	2,8	27,3	-20,7	-11	3,6	-1	-15,7	-0,1	-8,6	-11,9	-7,8	-8,2	-9,0
Emprunts nouveaux	8,6	0	0	0	0	0	0	0	12,5	5	3,2	13,1	8,2	6,3	8,8
Fonds de roulement au 1er janvier	3,1	3,2	9,5	12,4	39,7	19	8	11,6	10,6	7,3	26,5	21,1	22,3	22,5	20,5
Reprise de l'ex Billancourt Seguin										14,2					
Etalement du 1069													-0,2	-0,2	-0,2
Fonds de roulement au 31 décembre	3,2	9,5	12,4	39,7	19	8	11,6	10,6	7,3	26,5	21,1	22,3	22,5	20,5	20,1